

Département de relations industrielles de l'Université du Québec en  
Outaouais

**Un réexamen de l'effet des politiques d'incitation au retour à  
l'emploi sur la participation au marché du travail : une  
comparaison internationale**

---

Mémoire présenté dans le cadre du programme de Maîtrise en relations  
industrielles et en ressources humaines.

**PÉNAYORI OUATTARA**

**1/30/2014**

**Sous la direction du Professeur AMINE SAMIR**

## Table de matières

Partie I : CONTEXTE ET PERTINENCE .....	2
I- Introduction et contexte.....	2
II- Pertinence.....	7
III. Revue de littérature .....	12
Partie II : MÉTHODOLOGIE .....	44
I. Devis de recherche et objectifs de la présente étude .....	44
II. Participants.....	46
III. La méthode d'analyse .....	46
Partie III : LES FAMILLES MONOPARENTALES PARTICIPANTES AU: RSA, WTC, PT, EITC ...	49
I- Ampleur de l'intervention publique .....	49
II. Le Working Tax Credit (WTC).....	55
A- Impact du WTC sur les familles monoparentales .....	55
B- Efficacité, critiques et commentaires sur le WTC : .....	62
III- Le Revenu de Solidarité Active (RSA) .....	65
A- Impact du RSA sur les familles monoparentales .....	65
B- Efficacité, critiques et recommandations .....	71
IV- Earned Income Tax Credit (EITC).....	76
A- Impact de l'EITC sur les familles monoparentales.....	76
B- Efficacité, critiques et recommandations .....	83
V- La prime au travail.....	86
A. Impact de la PT sur les familles monoparentales .....	86
B. Efficacité, critiques et recommandations .....	89
Partie IV : DISCUSSION ET CONCLUSION.....	90
Conclusion .....	97
BIBLIOGRAPHIE.....	101

## **Partie I : CONTEXTE ET PERTINENCE**

### **I- Introduction et contexte**

Selon les orientations idéologiques et motivations politiques qui guident les décideurs publics, la prévalence de la prise en charge du social par l'État est le déterminant des mesures d'intégration des franges les plus pauvres de la population (Merrien, 2007). Depuis la fin des années soixante-dix, le modèle néolibéral a dominé le champ des politiques économiques et sociales dans les pays du Nord et la crise économique de 2008 a relancé le débat sur l'intérêt, le rôle et l'impact des politiques sociales sur le développement (Delcourt, 2009). Les années quatre-vingt ont vu naître une nouvelle orientation de l'État social dans les pays développés, vision mitigée qui combine à la fois les dynamiques néolibérale et keynésienne. La montée du néolibéralisme n'entache en rien les actions de l'État social hérité de sa phase keynésienne. Cette tendance est relevée par Amine et Dos Santos (2012) qui la résumant par le fait que «les États occidentaux des années 1990 et 2000 sont ainsi devenus des États hybrides, une moitié libérale et une autre interventionniste».

En se basant sur les actions que les États mènent dans le domaine des politiques sociales, les données contenues dans Amine et Dos Santos (2012) semblent contredire les assertions qui prétendent que la politique sociale souffre de la libéralisation de l'économie. En fait, depuis 1980, la part de budget que la France alloue au système social est demeurée la même (environ 33% des dépenses publiques). Pour sa part, l'Angleterre de la période Margaret Thatcher conserve son engagement social autour de 22% du PIB mais révisé ses exigences envers les bénéficiaires des politiques sociales : ces derniers devront se montrer plus enclins à rejoindre le

marché du travail (Amine et Dos Santos, 2012). Depuis lors, les politiques sociales ont emprunté un nouveau tournant que les lignes directives des recommandations de l'OCDE<sup>1</sup> ont entériné.

Les travaux de l'OCDE ont maintes fois mentionné l'inégalité des revenus des ménages qui prévaut dans la majorité de ses États membres. Aussi, l'OCDE encourage les gouvernements à adopter des politiques d'emploi qui permettent de minimiser ces inégalités, de favoriser l'équité afin d'offrir un niveau de vie décent<sup>2</sup> aux personnes les plus défavorisées. Dans ce cadre, les mesures priorisées visent à encourager les économies à asseoir des politiques publiques d'emploi et des politiques fiscales qui offrent des prestations efficaces afin d'aboutir à des résultats qui permettent d'encourager les efforts de travail de la population apte à travailler.

Les faits parlent d'eux-mêmes et les données de l'OIT<sup>3</sup> et de la Banque mondiale les révèlent. Les statistiques sur la pauvreté et les privations dans le monde indiquent qu'environ 5,1 milliards de personnes, soit 75 pour cent de la population mondiale, ne sont pas couvertes par une sécurité sociale adaptée pendant que 1,4 milliard de personnes vivent encore avec moins de 1,25 dollar US par jour (OIT, 2011). En 2007, après impôt, les données canadiennes<sup>4</sup> en la matière portent la Colombie-Britannique en tête de liste des taux de faible revenu : 11,1%. Le second rang est dévolu au Québec avec 10,7 % et le Manitoba se classe au troisième rang avec un taux de 9,8 %. Le plus bas taux de faible revenu, soit 5%, est relevé à l'Île-du-Prince-Édouard.

---

<sup>1</sup> Pour tout le mémoire : OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)

<sup>2</sup> OCDE (2008). Réforme des régimes d'imposition et de prestations, dans OCDE/Union Européenne, *Prestations et salaires 2007 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.

<sup>3</sup> Pour tout le mémoire : OIT (Organisation internationale du travail)

<sup>4</sup> Collin, C. et Jensen, H. (2009). Profil statistique de la pauvreté au Canada, PRB 09-17F. Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du parlement, Ottawa.

À Terre-Neuve-et-Labrador, le taux de faible revenu a diminué considérablement entre 2003 (12,2 %) et 2007 (6,5 %). L'Alberta a connu une baisse semblable : le taux de faible revenu y est passé de 10,7 % en 2003 à 6,1 % en 2007.

Ainsi, en 2007, 9,2 % des Canadiens, soit quelque 2,95 millions de personnes, se situaient sous le seuil de faible revenu. Lesemann (1988) avance que l'état de pauvreté des citoyens d'un pays industrialisé est souvent indicateur de l'efficacité de son système de protection sociale et de la performance de son économie. La situation du Canada n'est pas isolée et elle indique bien la nécessité de se pencher sur la pauvreté des adultes qui s'étend aussi aux enfants vivant dans ces familles. Il semble donc important que les États initient des politiques centrées sur la question de l'emploi.

Les mesures socio-fiscales du marché du travail et les systèmes de redistribution permettent d'effectuer des avancées sur le plan du développement humain puisqu'elles s'accompagnent généralement de création d'emplois publics, d'aides diverses, de services (éducation, santé, etc.) dispensés gratuitement par l'État (Merrien, 2007). Les programmes initiés afin d'inciter les populations à intégrer le marché du travail ou à s'y maintenir semblent répondre à un souci d'inclusion de la population active capable de travailler, de lutte contre la pauvreté dans son ensemble et surtout celle qui sévit au sein des personnes aptes à travailler.

Ce point nous ramène à la question de la centralité du travail vue la place prépondérante qu'il occupe dans nos économies contemporaines. Au-delà des gains financiers qu'il génère, le travail est un instrument qui participe à l'intégration sociale des individus (Zajdela, 2009).

L'OIT<sup>5</sup> porte une attention particulière à la centralité du travail et s'accorde à reconnaître que l'accès à un emploi décent reste l'unique issue pour éradiquer la pauvreté. Les outils qu'elle développe tendent à promouvoir auprès des différents États, l'adoption de politiques pour favoriser l'accès des populations à des emplois productifs qui leur génèrent un revenu décent. Or, la question de revenu décent ne peut s'aborder sans référence aux compétences. En se penchant sur les compétences des adultes, l'OCDE<sup>6</sup> rapporte que les personnes les moins qualifiées sont laissées pour compte et ne sont généralement pas rejointes par les actions de formation pour améliorer leurs connaissances afin de les rendre plus compétitives sur le marché du travail. Aussi, ces personnes fragilisées subissent les aléas du marché du travail, ce qui se traduit par des bas salaires, des tendances d'instabilité dues à de fréquentes pertes d'emplois, un mauvais état de santé : en un mot les conditions sont remplies pour que ces personnes expérimentent la pauvreté.

Les programmes de subvention du travail sont des initiatives prises par différents gouvernements pour encourager l'entrée et le maintien de la population active sur le marché du travail puisqu'ils sont pressentis comme des moyens pouvant réduire le développement des inégalités par le relèvement des écarts de revenus. Dans le cadre d'une étude comparative France-Canada, Amine (2011) rapporte qu'en 2006, un travailleur français non qualifié gagnait un salaire inférieur de 44% comparé à celui de l'ensemble des salariés; mais sans les mettre à l'abri de la pauvreté, les prestations et minima sociaux qu'ils percevaient du fait de la redistribution réduisaient l'écart à 24 %. Le rapport poursuit, en référence au rapport 2007 sur les indicateurs de mieux-être au Canada, pour signaler également que l'écart salarial entre les

---

<sup>5</sup> OIT (2010). Étude d'ensemble sur les instruments relatifs à l'emploi à la lumière de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Conférence internationale du Travail, 90<sup>e</sup> session, Genève.

<sup>6</sup> OCDE (2013). Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 : Premiers résultats de l'Évaluation des compétences des adultes, Éditions OCDE.

travailleurs canadiens possédant un diplôme secondaire et ceux possédant un diplôme post secondaire était de plus de 24 000\$ en faveur des seconds cités.

Les politiques actives du travail comme toute politique économique ne suscitent pas que des commentaires favorables mais aussi des critiques qui portent sur le rôle social de nos sociétés modernes envers les plus pauvres. Kim (2011) mentionne que les résultats des recherches des années 1980-1990 ont en partie influencé l'orientation que les gouvernements ont opérée dans les stratégies des politiques sociales. Dans l'ensemble, en comparant les stratégies axées sur le capital humain (formation, éducation) à celles fondées sur une intégration rapide du marché du travail, la balance a favorablement penché pour les secondes citées car moins onéreuses et militantes pour une réduction du nombre de récipiendaires de l'aide sociale (Kim, 2011). Aussi, les programmes sont plus axés sur l'obtention d'un emploi afin de diminuer les dépenses sociales de l'État et les programmes visant à améliorer les compétences des personnes peu ou pas qualifiées pour intégrer le marché du travail sont peu à peu délaissés (Kim, 2011). Pourtant la formation qualifiante est un élément important qui pourrait faciliter et améliorer la participation des personnes peu qualifiées au marché du travail (Zajdela, 2009; Dufour, Boismenu et Noël, 2003).

Plusieurs programmes sont destinés aux personnes actives qui se tiennent hors du marché du travail. Mais le constat est que l'occupation d'un emploi ne met plus à l'abri de la pauvreté. Celle-ci se vit autant par les personnes actives se tenant hors du marché que par les travailleurs percevant de bas revenus. La présente recherche se donne comme objectif de déterminer si les programmes institués par différents pays membres de l'OCDE parviennent à offrir des meilleurs conditions de vie à leur bénéficiaires. Pour ce faire, nous procéderons à un examen de l'effet des

politiques d'incitation au retour à l'emploi sur la participation au marché du travail aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France et au Québec.

## **II- Pertinence**

Les recommandations de l'OCDE (2006)<sup>7</sup> qui portent une attention particulière à l'emploi et aux revenus ont fait l'objet des critiques de Zajdela (2009). Les mesures gouvernementales qui sont prises en accord avec ces recommandations s'adressent aux bénéficiaires des prestations sociales dans leur ensemble sans tenir compte des spécificités des bénéficiaires incapables de travailler pour de multiples raisons (Zajdela, 2009). Dans la lignée des directives de l'OCDE (2006), le RSA<sup>8</sup> qui a vu le jour en France, ne semble pas être inclusif envers tous. Aussi, Zajdela (2009) pose le problème de l'inadéquation des mesures socio-fiscales avec les réalités spécifiques des populations et relève l'importance de procéder à un diagnostic préalable à la mise en application des recommandations de l'OCDE (2006). Chaque pays fait face à ses réalités propres et les recommandations telles que modulées par l'OCDE sont des pistes d'action qu'il faudrait adapter aux réalités propres de la France. Les politiques adoptées en conformité avec ces recommandations ne sont pas ciblées et s'adressent tant aux chômeurs volontaires qu'aux involontaires, des publics aux besoins divergents. Pour la circonstance, les dits programmes gagneraient à être taillés à la mesure de leurs destinataires afin de les rendre plus adéquats et attrayants (Ibid.).

Lorsqu'initiées, les politiques d'incitation au retour à l'emploi devraient parvenir à appréhender les réalités des bénéficiaires de l'aide sociale et atteindre les personnes capables de travailler sans causer de torts à ceux qui ne le sont pas (OCDE, 2009). De plus, ces politiques

---

<sup>7</sup> OCDE (2006). Perspectives de l'emploi de l'OCDE : Stimuler l'emploi et les revenus.

<sup>8</sup> Pour tout le mémoire : RSA (Revenu de Solidarité Active)

sont conçues sous une optique d'offre d'emploi qui fonde la réflexion sur la notion de rationalité des individus. Le fondement de telles mesures viole le libre arbitre des populations visées puisqu'elles tendent à les obliger à rejoindre un marché du travail qui ne peut pas nécessairement produire des emplois de qualité (Zajdela, 2009). En France, afin de favoriser une adéquation entre les mesures adoptées et les besoins des personnes visées, il serait judicieux de prioriser des politiques conçues sous l'angle de la demande de travail et leur adjoindre des politiques de formation de la main d'œuvre (Ibid.).

L'administration du RSA pourrait tirer des leçons de la PPE<sup>9</sup> (prime pour l'emploi) afin d'atteindre les objectifs d'incitation au travail et d'amélioration des revenus. Zajdela<sup>10</sup>(2009) rapporte que la PPE n'a pas atteint l'effet escompté sur l'offre de travail faute de réduction notable du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et d'une dynamique notable d'incitation à travailler. Les politiques d'incitation au retour à l'emploi semblent être freinées dans leur élan par de nombreuses barrières d'où leur impossibilité à atteindre les objectifs fixés. En référence aux familles monoparentales avec jeunes enfants, Zajdela (2009) répertorie les contraintes qu'elles rencontrent face à leur insertion professionnelle. Confrontées à des problèmes de qualification, les membres de ces familles font également face à des contraintes de conciliation travail-famille. Les impôts négatifs pourraient améliorer la participation de ces familles au marché du travail et leur garantir des conditions de vie meilleure si les différentes contraintes sont prises en compte. De plus, si des actions de formations amélioraient les qualifications des personnes visées, elles pourraient aspirer à des emplois durables et de meilleure qualité (Zajdela, 2009).

---

<sup>9</sup> Pour tout le mémoire : PPE (Prime Pour l'Emploi)

<sup>10</sup> L'auteure en veut pour preuve Stancanelli et Sterdyniak, 2004; une étude qui fait la synthèse de plusieurs recherches portant sur la prime pour l'emploi.

Pour en venir à la formation des personnes les moins qualifiées, Kim (2011) remarque que les nouvelles orientations des politiques sociales se concentrent sur la participation au marché du travail sans s'attarder sur la pérennité de ses effets induits. Les objectifs poursuivis par les programmes se focalisent sur l'occupation d'emploi comme option pour résoudre le problème de chômage des personnes pas ou peu qualifiées (Kim, 2011 et Zajdela, 2009). Peu importe que l'emploi soit au bas de l'échelle, mal ou peu rémunéré, stable ou instable, le but est d'inculquer des habitudes aux participants : aimer travailler, se maintenir sur le marché du travail, acquérir des compétences, gravir les échelons. Pourtant le maintien sur le marché du travail est un objectif qui s'atteindrait plus facilement au travers des programmes de formation qualifiante ou éducative (Kim, 2011; Dufour, Boismenu et Noël 2003) et la proposition de Zajdela (2009) est d'adjoindre la formation aux politiques actives du marché du travail afin d'en améliorer l'impact et la portée. De plus il serait intéressant de ne pas limiter la réflexion à l'occupation d'un emploi mais la poursuivre pour s'interroger sur la nature des emplois offerts (Dubet et Vérétoit, 2001).

Outre les remarques qui portent sur certaines politiques dont l'application peut mettre en exergue leur inadéquation à un public donné, il ressort qu'un système d'indemnisation du chômage attrayant engendre plus de réticences des travailleurs à accepter certains emplois mal rémunérés (Amine, 2011). Aussi, les politiques sociales ont amorcé une dynamique axée sur l'emploi en contrepartie de l'aide financière accordée. L'interrogation de Lesemann (1988) nous donne à réfléchir : faut-il laisser pour compte ou laisser faire face à la situation des bas-salariés, des travailleurs pauvres, des chômeurs ou des personnes inactives? Que faire face à toutes ces personnes qui travaillent ou non et dont les revenus (quel qu'en soit la provenance) sont si bas qu'elles ne peuvent joindre les deux bouts et expérimentent donc la pauvreté, situation qui se

répercute sur la vie de leurs enfants? Dans la continuité de ces réflexions, Tremblay (2004) s'interroge sur la situation des jeunes non qualifiés qui sont vulnérables sur le marché du travail au point d'en être quasiment exclus et recommande aux gouvernements de se pencher sur leur situation afin d'adopter des mesures efficaces pour les intégrer et éviter une dualisation de la société.

Les recommandations de l'OIT en faveur du travail décent<sup>11</sup> interpellent les États sur la nécessité de prendre des dispositions pour offrir des conditions de vie meilleures à leurs populations, faire reculer la pauvreté et juguler ainsi les inégalités induites au sein de nos sociétés modernes. L'adoption des politiques actives du marché du travail par les différents gouvernements des pays du Nord ne devrait pas négliger d'offrir la «possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré» (OIT). Le communiqué de presse du 12 juin 2014, qui clôture les récents travaux de la 103<sup>e</sup> Conférence internationale du Travail, semble indiquer que les participants à la conférence sont prêts à s'engager sur la voie de la production d'emplois de qualité et à concrétiser ainsi leur adhésion au thème de la conférence : «Investir dans la qualité de l'emploi est crucial pour redynamiser la croissance et promouvoir des sociétés plus inclusives»<sup>12</sup>.

---

<sup>11</sup> «La notion de travail décent résume les aspirations de tout travailleur: possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré, assorti de conditions de sécurité sur le lieu de travail et d'une protection sociale pour sa famille. Le travail décent donne aux individus la possibilité de s'épanouir et de s'insérer dans la société, ainsi que la liberté d'exprimer leurs préoccupations, de se syndiquer et de prendre part aux décisions qui auront des conséquences sur leur existence. Il suppose une égalité de chances et de traitement pour les femmes et les hommes» (OIT (2008). Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Conférence internationale du travail, 97<sup>e</sup> session. Genève.

<sup>12</sup> OIT (2014). Des politiques de l'emploi pour une reprise et un développement durables. Discussion récurrente au titre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Conférence internationale du Travail, 103<sup>e</sup> session. Genève.

L'intérêt de toute subvention du travail est lié à des revenus gagnés dans le cadre d'un travail. Quel que soit l'arbitrage que les individus pourraient faire, les effets de la subvention se ressentent en fonction de leur décision de rejoindre le marché du travail ou d'augmenter/réduire les heures travaillées (pour ceux qui évoluent déjà sur le marché du travail). Le gain d'intérêt pour les mesures socio-fiscales du marché du travail se traduit par une vague récente d'adoption de programmes en France et au Québec.

Sur le plan international, les politiques d'incitation au retour à l'emploi sont donc devenues une réalité incontournable. On compte entre autres : l'Earned Income Tax Credit (EITC)<sup>13</sup> aux États-Unis, le Working Tax Credit (WTC)<sup>14</sup> au Royaume-Uni, le Revenu de Solidarité Active (RSA)<sup>15</sup> en France et la Prime au travail (PT)<sup>16</sup> au Québec. Les États-Unis et le Royaume-Uni sont considérés comme les précurseurs des mesures socio-fiscales du marché du travail. L'EITC, crédit d'impôt destiné aux familles percevant un bas revenu, a vu le jour en 1975 aux États-Unis. En 1999, le Royaume-Uni a institué le Working Families' Tax Credit (WFTC)<sup>17</sup> dont la plateforme d'action est restreinte et conditionnelle à plusieurs critères. Puis en avril 2003, le WTC a remplacé le WFTC. Plus récents, la PT et le RSA ont respectivement été créés au Québec en 2005 et 2009 en France.

Sur la base de certains programmes initiés dans la dynamique des politiques actives, nous effectuons, dans la section suivante, une revue de plusieurs écrits qui présentent différents programmes et leurs participants. Nous avons recours à des recherches qui analysent les programmes institués afin d'accompagner les bénéficiaires de l'aide sociale dans leur

---

<sup>13</sup> Pour tout le mémoire : EITC (Earned Income Tax Credit)

<sup>14</sup> Pour tout le mémoire : WTC (Working Tax Credit)

<sup>15</sup> Pour tout le mémoire : RSA (Revenu de solidarité active)

<sup>16</sup> Pour tout le mémoire : PT (Prime au Travail).

<sup>17</sup> Pour tout le mémoire : (WFTC) Working Families' Tax Credit

cheminement vers le marché du travail. Ceux-ci sont guidés par l'objectif d'insertion au marché du travail contenu dans les programmes d'impôt négatif. La présente revue de littérature inclura également des recherches portant sur l'impact des différentes politiques internationales d'incitation au retour à l'emploi préalablement cités.

### **III. Revue de littérature**

La dynamique de l'intégration au marché du travail nous offre l'opportunité de scruter les recherches qui portent sur les bénéficiaires de l'aide sociale. Ceux-ci représentent la population d'intérêt du volet «intégration au marché du travail» des mesures d'insertion professionnelle. Cette frange de la population et les chômeurs constituent les nouvelles entrées qui pourraient influencer sur l'offre de travail. Par contre, la réaction des personnes évoluant déjà sur le marché du travail pourrait se traduire par la réduction ou l'augmentation des heures de travail mais pas en un retrait puisque les gains des mesures d'impôt négatif sont reliés au revenu de travail. Plusieurs études essaient de circonscrire les comportements des aidés sociaux. Elles permettent de saisir certaines réalités que ceux-ci vivent au quotidien. Leur compréhension mérite attention afin de pouvoir réorienter, au besoin, les programmes d'intégration au marché du travail.

Dans la présente revue de littérature, nous recourrons autant aux recherches qualitatives que quantitatives. Les premières citées ont dans la majorité traité des politiques actives sous la perspective des bénéficiaires et nous permettent de rapporter les appréhensions et les attentes des potentiels participants aux différentes mesures d'insertion. Ainsi, il pourrait être possible de trouver explication aux différents résultats des politiques mises en place et si possible savoir à quel niveau agir, pour faire à temps opportun, les nécessaires réaménagements de ces politiques. En ce qui a trait aux études quantitatives, elles concernent les publics atteints par les différents

programmes et nous fournissent les données nécessaires pour étayer notre analyse en termes de résultats.

Les différentes recherches mettent à nu des obstacles de plusieurs ordres qui entravent la participation des bénéficiaires de l'aide sociale aux politiques d'incitation au travail. Ainsi, sans être exhaustif, certaines recherches mettront plus l'accent sur les obstacles d'ordre structurel : la basse qualité des emplois, l'accès à des garderies abordables, la conciliation travail/famille, l'accès à des formations qualifiantes valables pour une meilleure intégration au marché du travail. Entre autres, Zajdela (2009), Cook (2012), Good Gingrich (2010) et Breitzkreuz et Williamson (2012) nous instruisent ainsi sur ces obstacles structurels très souvent rapportés comme ayant une influence sur l'entrée et le maintien des individus sur le marché du travail. Dubet et Vérétoit (2001), Kim (2011) et Dufour, Boismenu et Noël (2003) plaident en faveur de la formation dont les individus peu qualifiés gagneraient à bénéficier. Les obstacles liés aux caractéristiques personnelles des individus, sont relevés par Cook (2012), Lacroix et Broillette (2011), les études 2008 et 2009 du MESS, Good Gingrich (2010) et Breitzkreuz et Williamson (2012). En ce qui concerne les obstacles liés à l'administration des programmes, Good Gingrich (2010) et Breitzkreuz et Williamson (2012) y font référence pour montrer comment l'administration des programmes peut obstruer les résultats attendus. En fait les recherches répertoriées pour la présente revue de littérature touchent en général à tous les obstacles avec l'emphase mise sur des obstacles spécifiques.

Les familles monoparentales améliorent-elles leur bien-être familial grâce aux programmes de subvention du travail? Pour répondre à cette question Cook (2012) s'intéresse aux expériences des familles monoparentales dans la transition qu'elles ont opérée en quittant le

milieu de l'aide sociale pour rejoindre le marché du travail. Cook (2012) passe en revue les résultats de huit études qualitatives qui évaluent certains programmes internationaux destinés à aider les assistés sociaux à s'insérer au marché du travail et jouir de meilleures conditions de vie. Les études retenues concernent le Canada, la Nouvelle Zélande et les États-Unis. La synthèse de Cook (2012) porte particulièrement sur les effets des programmes d'incitation au travail sur la santé des familles monoparentales. La prédominance des femmes au sein des familles retenues pour l'étude amène l'auteur à se focaliser sur celles-ci. Cook (2012) procède à une méta-analyse qualitative qui tient uniquement compte des résultats inclus dans les études qualitatives retenues dans le cadre de son analyse. Les études retenues sont spécifiques à la santé. Deux études portent sur la Nouvelle Zélande, une sur le Canada et cinq sur les États-Unis. En se basant sur le cadre conceptuel de Coburn (2004), Cook (2012) explore les expériences vécues par les participants aux politiques de l'aide sociale et détermine en quoi les mesures et programmes qui en découlent ont un impact sur la santé des participantes.

Les différentes études répertoriées font ressortir des résultats qui ne sont pas conformes aux assertions qui accompagnent la conception des programmes de subvention du travail : l'occupation d'un emploi n'apporte pas l'amélioration de bien-être escomptée au sein des familles monoparentales (Ibid.). Ainsi, à partir du modèle de Coburn (2004)<sup>18</sup>, Cook (2012) met en lumière les conditions de santé des participants et conclut que la transition de l'aide sociale au marché du travail est une dynamique qui se focalise sur la vie socioéconomique et néglige la quête d'identité des personnes impliquées dans le processus en question. Les résultats des différentes études retenues se recoupent sur les conditions de pauvre état de santé et de mal-être

---

<sup>18</sup> Le modèle Coburn's 2004, fait le lien entre la montée du libéralisme, le retrait de l'État et l'introduction du marché dans le domaine de la redistribution (aide sociale). Ce modèle pointe du doigt la relation entre les inégalités du revenu et la santé. (Cook, 2012).

des participants. Plusieurs éléments semblent concourir à cette situation : les exigences des programmes et les pressions qu'ils engendrent sur les bénéficiaires des prestations de l'aide sociale. De plus, les questions connexes telles que la garderie, les assurances santé (cas des États-Unis), l'alimentation, la cohésion sociale et la confiance en soi sont des défis auxquels les participants sont confrontés et qui les freinent dans leur velléités à s'affranchir de leur condition d'assistés sociaux (Ibid.). Aussi, Cook (2012) mentionne que les familles monoparentales récipiendaires de l'aide sociale vivent dans la pauvreté mais l'obtention d'un emploi ne les mène pas à un eldorado puisque les emplois qu'elles dégotent n'améliorent aucunement leur situation et ne leur permettent pas de sortir de la pauvreté. En dehors des emplois de mauvaise qualité offrant de bas revenus, les familles sont confrontées au manque de certains avantages que l'aide sociale leur offrait mais qui font défaut lorsqu'elles rejoignent le marché du travail<sup>19</sup>.

Les espoirs suscités par les promesses des programmes de subvention du travail s'envolent lorsque les participants sont confrontés aux dures réalités de la conciliation travail-famille, le défaut de couvertures médicales et les absences nécessaires pour prodiguer les soins aux enfants malades (Cook, 2012). La liste des défis des familles monoparentales bénéficiant des prestations d'aide sociale est longue et dans certains cas, elle porte préjudice à leur santé. La transition de l'aide sociale est semée de plusieurs embuches que la seule volonté des participants ne parvient pas à surmonter surtout que les ressources disponibles au travers des programmes ne sont pas suffisantes pour rendre celle-ci fluide. Le retour à la case départ n'est pas toujours souhaité mais devient parfois une voie alléchante pour bénéficier de certains avantages que les emplois pauvrement payés ne peuvent offrir.

---

<sup>19</sup>La couverture médicale est un frein pour les soins de santé de la famille aux États-Unis. Les questions de conciliation travail et famille et de garderie sont rapportées pour le Canada.

Cook (2012) et Zajdela (2009) mettent l'accent sur les efforts des femmes monoparentales. Elles seraient généralement enclines à participer aux programmes qui leur promettent des conditions de vie meilleures. Pourtant, peu qualifiées, elles se retrouvent confinées à des emplois de mauvaise qualité qui leur donnent du fil à retordre. Les gouvernements devraient, selon eux, se pencher sur la question de l'adéquation des programmes et reconsidérer leur adaptabilité afin d'en améliorer la portée. Serait-il possible de tenir compte des conditions des personnes cibles lors de la conception des programmes sociaux? À cette préoccupation, la réponse que Sen (2000) préconise est une réorientation des débats afin d'adopter des programmes qui intègrent les destinataires comme des artisans de développement et les associent aux décisions qui sont censées améliorer leurs conditions de vie. Une telle démarche permettrait de s'assurer que les programmes sociaux répondent aux attentes des bénéficiaires (Sen, 2003). Il existe plusieurs programmes destinés à encourager les aidés sociaux à rejoindre le marché du travail. Le défaut de coordination entre les mesures existantes amoindrirait leur impact et les résultats escomptés.

La question que se posent Breitzkreuz et Williamson (2012) est de savoir comment les expériences des familles monoparentales avec de jeunes enfants s'alignent à des concepts politiques et idéologiques aussi vagues que l'autosuffisance. En se rapportant à l'expérience du Canada, Breitzkreuz et Williamson (2012) s'interrogent sur l'autosuffisance, une notion centrale dans les récentes réformes des politiques sociales destinées à la réintégration des récipiendaires de l'aide sociale au marché du travail. En effet, c'est un concept qui est le fondement des programmes d'insertion destinés à encourager les aidés sociaux à rentrer sur le marché du travail et tourner le dos à la pauvreté. En fait l'exercice d'un emploi et surtout le maintien sur le marché du travail semble être le moyen qui mènerait à l'autosuffisance. Très prometteur, le programme

*welfare-to-work* conçu pour l'autosuffisance des bénéficiaires de l'aide d'urgence atteint-il ses objectifs? Il est donc question, pour Breitzkreuz et Williamson (2012), de connaître l'état d'esprit des personnes qui s'engagent dans les programmes avec toutes les attentes personnelles que les promesses des programmes laissent transparaître. Les participants à la recherche, au nombre de 17, sont établis dans la province de l'Alberta.

À partir d'une recherche longitudinale d'une durée d'un an, Breitzkreuz et Williamson (2012) ont observé et partagé avec les participants afin de saisir leurs expériences au quotidien. L'approche retenue par les auteures est l'ethnographie institutionnelle<sup>20</sup>. Une analyse thématique s'en suit et permet aux auteures de la recherche de conclure à un écart considérable entre les promesses que les programmes *welfare-to-work* laissent augurer et les réalités qui en découlent. L'enthousiasme du départ s'est soldé dans la majorité des cas par un désarroi.

Breitzkreuz et Williamson (2012) parviennent à des résultats indiquant que les objectifs poursuivis par les politiques ne concordent pas nécessairement avec la réalité des participants aux programmes. Les participants s'impliquent dans le programme afin d'améliorer leur qualité de vie et tourner le dos à la pauvreté; pour ce faire leurs attentes s'apparentent à ce que les auteurs nomment la promesse. Breitzkreuz et Williamson (2012) relèvent que les résultats de leur étude rejoignent les statistiques et les études descriptives qui relatent la pauvreté vécue par les anciens bénéficiaires de l'aide sociale. L'emploi tant miroité ne résout donc pas la quête d'autosuffisance pour mener au bien-être. Les promesses des programmes sont certes attrayantes

---

<sup>20</sup> «L'ethnographie institutionnelle est une méthode d'enquête prônée par la sociologue canadienne Dorothy E. Smith et par des chercheurs de nombreux domaines : sociologie, travail social, éducation, sciences infirmières, organisation politique, politique sociale, organismes de femmes, etc. Les ethnographes institutionnels ne s'inclinent pas devant des idées établies dans des écrits. Ils se fient plutôt à l'expérience des gens comme point de départ à une enquête sur les liens entre les cadres locaux de leur vie de tous les jours, les processus institutionnels et les relations de dominance translocales. L'ethnographie institutionnelle s'appuie sur un mode d'exploration théorisé des pratiques dominantes – comme activités sociales des gens organisées par des écrits, par la langue et par l'expertise» (Deveau, 2008).

pour les destinataires puisque toutes aspirent à trouver la voie qui mène à une vie meilleure et tourner ainsi définitivement le dos à la pauvreté et ses corollaires (Ibid.).

Cependant les réalités du terrain ne tardent souvent pas à entraîner des volte-face chez certains participants. En effet, les barrières ne tardent pas à réfréner les ardeurs des populations visées et à tourner ainsi en dérision les promesses des programmes. La qualité des emplois, les bas salaires et les problèmes de conciliation travail famille affectent l'estime de soi des bénéficiaires pour qui le retour à la case départ devient quasiment assuré (Breitkreuz et Williamson, 2012). Les participants déchantent face au monde réel; les tenants de l'assertion qui avance que les programmes destinés aux prestataires de l'aide sociale afin de les sortir de la dépendance envers celle-ci et les amener à s'auto-suffire par le biais de l'emploi se leurrent car la réalité est toute autre. Les emplois obtenus et les salaires perçus sont loin d'améliorer les conditions de vie des participants au programme rendant ainsi irréalisable et désuète l'atteinte de l'indépendance économique des populations visées (Ibid.). Quitter la dépendance de l'aide sociale n'éradique pas la pauvreté des participants. Breitkreuz et Williamson (2012) concluent:

*«this gap reveals the difficulties of relying on the goal of self-sufficiency for all citizens, demonstrating how, as an abstract ideological notion, self-sufficiency has shaped concrete policy orientations that affect marginalized citizens by overpromising and underdelivering sustainable employment».*

Toujours sur le plan canadien, l'étude de cas de Good Gingrich (2010) s'intéresse aux familles monoparentales de Toronto bénéficiant des services de «*Ontario Works*», le programme qui administre l'aide sociale en Ontario. Depuis que le Canada s'est engagé sur la voie des politiques actives, les programmes créés à l'intention des bénéficiaires de l'aide sociale se focalisent sur l'occupation d'un emploi générateur de revenu sans s'attarder sur la qualité de celui-ci. Pour la circonstance, l'étude s'intéresse aux expériences des familles dans leur lutte

quotidienne pour s'affranchir de la nouvelle dynamique de l'aide sociale. «*Ontario Works*» administre plusieurs programmes dont le but est de pourvoir un revenu de subsistance à sa clientèle et par la même occasion lui fournir du support afin de rejoindre le marché du travail et de s'y maintenir. Cette étude est menée auprès de la clientèle féminine monoparentale pour déterminer si les programmes qui leur sont destinés leur permettent d'accéder à l'indépendance financière tant prônée et par ricochet si l'éradication de la pauvreté infantile est atteinte. L'étude utilise des entrevues semi-structurées auprès de quarante-deux familles monoparentales (toutes présidées par des femmes) recevant l'aide sociale et vivant à Toronto. L'étude se sert du logiciel NVIVO pour analyser les données recueillies.

Les résultats obtenus par Good Gingrich (2010) sont conformes aux précédentes études qualitatives : la manière dont les programmes sont administrés est décriée par les participantes dont la vie quotidienne rime avec précarité. La gestion des programmes porte sur un ensemble de mesures qui donne la latitude aux travailleurs sociaux de manier la carotte et le bâton envers leurs clientèles. Cela démotive ces dernières dans leurs velléités d'acquérir des compétences pertinentes pour le marché du travail (Ibid.). D'ailleurs, la majorité des participantes rapportent aussi que le manque de garderies abordables ou subventionnées est un frein pour rentrer sur le marché du travail. Quoiqu'il en soit, les personnes qui parviennent à trouver un emploi à l'aide des programmes de *Ontario Works* ne sont pas mieux lotis. Les bas salaires et la volatilité du marché du travail ne leur offrent pas l'opportunité de vivre convenablement de leur revenu, de se maintenir sur le marché du travail et de s'affranchir de la précarité. L'autosuffisance par un emploi stable et bien rémunéré demeure un luxe qu'elles ne peuvent s'offrir (Ibid.). Le poids des mesures actives du travail pèse plus sur ces femmes qui n'ont d'autres issues que de se contenter de cette aide de subsistance ou se battre pour s'en sortir sans aide.

Plusieurs mesures sont en place comme dans le cas de «*Ontario works*» pour préparer et outiller les aidés sociaux à revenir sur le marché du travail et s’y maintenir. Le succès des programmes nécessite la collaboration de ceux à qui ils sont destinés. Les différentes études s’accordent sur les hésitations des bénéficiaires de l’aide sociale qui rend difficile leur parcours vers le marché du travail. Il ressort que les personnes ciblées par les programmes d’autosuffisance de l’aide sociale ont besoin d’information claire et également d’être accompagnées. Le succès d’intégration de ceux qui s’engagent dans les programmes pourrait encourager ceux qui hésitent à s’engager sur la voie de l’autosuffisance. La communication entre les travailleuses sociales et les clients de l’aide sociale semble se limiter à des procédures préétablies où tout se déshumanise et se fonde sur la quête du respect des exigences des programmes sans s’arrêter sur une collaboration franche où des options sont discutées et choisies. Les programmes semblent être construits sur des modèles assez vieux qui font fi des réalités d’un marché du travail, en particulier la mondialisation et ses exigences en termes de qualité de la main d’œuvre.

Plusieurs mesures canadiennes s’adressent aux bénéficiaires de l’aide sociale et les réformes de l’aide sociale se sont ajustées pour s’aligner sur les nouvelles orientations des politiques actives. Certaines mesures subordonnées à l’exercice d’un emploi ont vu le jour depuis belle lurette dans certains États membres de l’OCDE, soient les États-Unis et le Royaume-Uni (nous y reviendrons en détail), et le Canada est aussi entré dans la mouvance en mars 2007 avec la mise en place de la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT)<sup>21</sup>. Dans la même dynamique, le Québec s’est inspiré des résultats de l’avant-projet du PFRT pour instaurer un programme destiné aux aidés sociaux de longue durée afin d’encourager leur retour sur le

---

<sup>21</sup> La PFRT : un crédit d’impôt remboursable destiné aux travailleurs qui perçoivent un faible revenu ainsi qu’à leur famille afin de les maintenir sur le marché du travail.

marché du travail. Les résultats de ces programmes sont perçus différemment selon les conceptions.

Pour certains chercheurs, la pertinence de la prestation fiscale est prouvée puisqu'elle a des effets positifs sur la sortie de l'aide sociale. Par contre d'autres recherches la trouvent favorable aux enfants et finalement une certaine ambiguïté demeure dans son application aux couples (Lacroix et Brouillette, 2011). C'est donc sur la base de ces éléments que naît en 2008, Action Emploi, le programme temporaire du gouvernement du Québec destiné aux aidés sociaux de longue durée. L'admissibilité des participants est fonction de la réception d'au moins 36 mois d'aide sociale sur 45 mois, soit des aidés sociaux de longue durée. Seulement 7,4% de la population admissible y a participé en engageant ainsi dans la voie de l'autosuffisance qu'offre le programme initié (Lacroix et Brouillette, 2011).

D'entrée de jeu, 92,6% de personnes admissibles se sont autocensurées en ne s'inscrivant pas à un programme quoique assez généreux. Dans un tel contexte, Lacroix et Brouillette (2011) s'attèlent à connaître l'impact de Action Emploi sur les familles monoparentales clientes de l'aide sociale. Les observations portent sur les comportements des personnes concernées sur le marché du travail (soient les entrées et sorties). L'étude vise les familles monoparentales avec enfants et cherche également à comprendre la raison qui sous-tend l'inscription de seulement 7,4% de la population visée. Pourquoi si peu d'intérêt ? En se servant d'un *Multi state multi episode transition model*, Lacroix et Brouillette (2011) ont effectué leurs observations sur six ans : de janvier 2000 à décembre 2005. Les fonctions qui en découlent proviennent des histoires individuelles des participants. Leurs observations ont permis de dégager la tendance des participants à se retirer du programme et de les lier à plusieurs raisons : soit un changement de

statut conjugal (mariage, naissance..), soit un faible lien avec le marché du travail ou encore des allées et venues sur le marché du travail au gré des épisodes de travail pour amasser du temps pour l'assurance chômage.

La compréhension de l'impact de Action Emploi sur la situation du marché du travail nécessite de se tourner vers les simulations vue la non-représentativité de la population participante au programme. Les simulations sont conduites sur 6 ans et permettent d'aboutir à des résultats qui confirment que «Action Emploi» est une politique à encourager et que le gouvernement du Québec a eu raison de s'y investir. En effet, les participants, outre ceux qui ont quitté le programme à la suite de des événements nouveaux dans leur famille, demeurent plus longtemps hors de l'aide sociale; ils ont des périodes d'autonomie plus longues et la durée de réception de l'aide a légèrement chuté (Lacroix et Brouillette, 2011).

Une leçon pourrait être tirée en rapport avec les critères qui entrent en ligne de compte dans l'auto-sélection des participants des programmes. Cette réflexion de Lacroix et Brouillette (2011) rejoint l'analyse de Dubet et Vérétoit (2001) dans leurs velléités à connaître les raisons qui fondent les décisions des allocataires de l'aide sociale face à l'occupation ou non d'un emploi. Leur questionnaire aboutit à la conclusion que les bénéficiaires du RMI procéderaient à d'éventuels arbitrages entre les revenus d'emploi escomptés en fonction de leurs qualifications au point de s'abstenir de chercher du travail. Les prestataires de l'aide sociale qui ont les qualifications adéquates pour répondre aux exigences du marché du travail et occuper un emploi bien rémunéré quittent le système ; par contre les personnes peu ou non qualifiées opteraient pour les prestations de l'aide sociale qui sont plus élevées que les revenus des emplois qu'ils pourraient occuper (Dubet et Vérétoit, 2001).

Les sans-emplois sont parfois confrontés à des défis d'intégration qui pourraient passer inaperçus si méconnus. Il serait approprié de mieux les outiller afin de faciliter leur intégration en mettant à nu leurs besoins. La mise en exergue de ces obstacles par les recherches est une étape qui permettrait de les mettre en parallèle avec les programmes qui sont destinés à encourager leur participation au marché du travail. Les attitudes des sans-emploi face au marché du travail pourraient laisser croire qu'ils se complaisent dans leur situation de vivre «aux dépens de la société» et dans la pauvreté en se limitant à une aide d'urgence comme source de revenu. Hormis les cas de maladie ou d'incapacité, ils sont encouragés à rejoindre le marché du travail pour une participation au développement. Cet état des faits est d'ailleurs priorisé dans le contexte actuel où il est question de pénurie de main d'œuvre, dans une société où l'autonomie et l'indépendance sont de mise.

Dans un écrit qui s'interroge si en France, l'allocation de parent isolé favorise l'inactivité des femmes, Curraize et Périvier (2009) mentionnent que les caractéristiques personnelles des bénéficiaires peuvent influencer sur les décisions de rentrer, se maintenir ou ne pas rejoindre le marché du travail. Les conceptions et les actions subséquentes des bénéficiaires de l'aide sociale diffèrent selon leurs incertitudes face au marché du travail.

Dans une tentative pour comprendre les aspects tant objectifs que subjectifs des actions des bénéficiaires d'aide sociale qui sont éloignés du marché du travail, une étude d'Emploi Québec interroge les intervenants en insertion socioprofessionnelle<sup>22</sup>. L'étude met en exergue les situations de cette frange de bénéficiaires de l'aide sociale face au marché du travail et encourage la mise en place de mesures adéquates. Elle révèle qu'entre 1998 et 2008, le nombre

---

<sup>22</sup> Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale (2008). La mobilisation des personnes éloignées du marché du travail. Entrevues avec des spécialistes et recension d'écrits.

d'adultes percevant l'aide sociale a baissé. Mais, les adultes ayant une présence cumulative et consécutive de 120 mois et plus a augmenté. Pour ce faire, de septembre 2007 à janvier 2008, pour les fins de cette recherche, des discussions seront entreprises avec quatre chercheurs et trois concepteurs de stratégies pour trouver les mesures adéquates pouvant briser les barrières qui tiennent cette tranche de la population loin du marché du travail. Ensuite, une analyse combinée des résultats d'entrevues a permis de conclure que l'environnement socio-économique n'offre pas des conditions favorables à l'insertion des moins qualifiés. Leurs compétences sont généralement acquises à travers des expériences de travail et ne sont pas reconnues par les employeurs : leurs expériences de travail sont un perpétuel recommencement.

Les conditions qui prévalent sur le marché du travail les maintiennent dans des emplois mal payés et sans lendemains meilleurs sur un marché du travail où la concurrence fait rage. Les bénéficiaires de l'aide sociale n'étant pas suffisamment outillés pour tenir dans une économie où l'excellence est prisée, sont confinés dans des emplois précaires à la merci des conditions du marché. Cet état des faits les rend fragiles, les expose à l'insécurité et au repli sur soi (MESS, 2008). L'étude indique que les familles monoparentales font partie de la catégorie de personnes touchées par ces facteurs socio-économiques. Sans s'y attarder, le MESS (2008) mentionne une dimension sociale aux actions des personnes concernées mais celle-ci est plus subjective et provient des expériences personnelles des concernés.

En rapport avec les caractéristiques personnelles des bénéficiaires de l'aide sociale, une étude qualitative du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale du Québec<sup>23</sup> portant sur les récipiendaires de l'aide sociale aptes au travail mais récalcitrants face aux mesures actives apporte des éclaircissements. Effectuée en 2009, la recherche se donne pour objectif de connaître

---

<sup>23</sup> Pour tout le mémoire. MESS (Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale)

les raisons profondes qui poussent les bénéficiaires à s'impliquer ou non dans les programmes qu'Emploi Québec initie pour leur réintégration au marché du travail. Les participants étaient tous des prestataires de longue durée de l'aide sociale; des personnes percevant l'aide sociale au moment de l'étude et qui totalisaient au moins quatre ans de bénéfices perçus.

Pour les fins de la recherche, huit groupes de discussion sont constitués à partir de soixante-sept participants à l'étude. Les résultats de l'étude indiquent que les participants ne sont pas réfractaires au travail puisqu'ils ont tous déjà occupé un emploi. De plus, les données recueillies laissent entendre qu'occuper un emploi est une expérience qui leur a apporté de la satisfaction personnelle du fait des interactions humaines et des compétences acquises. Néanmoins, les différentes discussions permettent de relever les deux principales raisons qui les amènent à se tenir loin du marché du travail et donc à ne pas s'impliquer dans les programmes offerts à cet effet.

En premier lieu, il faut noter les obstacles présentés par les «facteurs liés à l'environnement socio-économique et institutionnel» et en second lieu les facteurs tant objectifs que subjectifs liés à la personne. Plus précisément, en termes d'emploi, la recherche mentionne que les participants déplorent la qualité des emplois qu'ils occupent. Leurs attentes profondes en participant aux programmes de subvention du travail sont d'occuper un emploi stable afin de s'éloigner de la pauvreté et d'acquérir une meilleure qualité de vie, attentes que les conditions du marché ne leur permettent pas de réaliser. De surcroît, les expériences acquises à partir des emplois précaires ne sont ni transférables ni valorisées puisqu'elles ne sont pas reconnues par les autres employeurs et ne leur permettent pas de retrouver un autre emploi et de se maintenir sur le marché du travail. Ils vivent dans un cercle vicieux qui les ramène toujours à la case départ. À

ces conditions déplorables s'ajoutent les exigences de l'aide sociale qui peuvent les contraindre à se retrouver sans ressources. L'étude rapporte qu'il peut s'avérer difficile de «pallier l'insécurité liée à l'obligation de repartir à zéro en cas d'échec sur le marché du travail». Demeurer dans le cocon de l'aide sociale devient la meilleure option face à tant de zones d'ombre.

Aucun programme ne peut faire l'unanimité et rencontrer l'assentiment de l'ensemble des populations qu'il cible. Il est possible de se montrer le plus inclusif possible dans la conception sans pour autant pouvoir prendre en compte les particularités de chaque individu. Il serait souhaitable de parvenir à concilier les actions des différentes politiques destinées à favoriser le retour en emploi des bénéficiaires de l'aide sociale afin de s'assurer qu'elles n'enfreignent pas à l'atteinte des résultats escomptés. Comme nous pouvons le constater, les obstacles des personnes qui se tiennent loin du marché du travail ont une dimension de compétences et de qualification liée à la formation de la main d'œuvre (OCDE, 2014).

L'étude de Kim (2010)<sup>24</sup> porte sur les effets de deux programmes mis en place aux États-Unis et destinés aux personnes recevant l'aide d'urgence : *Human Capital Development* (HCD) et *Labor Force Attachment* (LFA). L'étude se sert d'une combinaison de données officielles<sup>25</sup> concernant les personnes sans emploi et dont l'aide d'urgence représente la source principale de revenu. À partir de ces données, Kim (2010) extrait des observations longitudinales de 1997 à 2001, sur les familles monoparentales (en particulier les femmes) ayant participé au HCD et LFA. Après avoir effectué des statistiques descriptives, l'étude opte pour la méthode Kaplan-Meier (pour décrire les durées en emploi ou chômage des participantes à l'étude) et achève par des modèles de logit en temps discret (*discrete-time logit*).

---

<sup>24</sup> Kim J. (2010). «*The Effects of Welfare-to-Work Programs on welfare Recipients' Employment Outcomes*»

<sup>25</sup> *Survey of Program Dynamics (SPD), the Welfare Rules Database (WRD), and the Bureau of Labor Statistics (BLS)*.

Les résultats de Kim (2011) indiquent que les participants à l'étude qui ont bénéficié des deux programmes ont de plus grandes chances d'obtenir des emplois. Considérée de façon séparée et sur une période d'un an, la réponse des participantes au LFA se traduit par des gains d'emploi de 50% comparé à 34% pour ceux du HCD et à 38% pour les participantes des deux programmes combinés. Mais l'écart se creuse sur le temps puisqu'en moyenne la durée des emplois est d'un an pour les participantes au LFA. En effet, le constat est qu'après un an d'activité, à la suite des pertes d'emploi, 68% des participantes ayant bénéficié du HCD sont toujours en emploi comparativement à 42% des participantes au LFA. La question de la qualité des emplois ressort encore. L'autosuffisance s'acquiert certes par un revenu d'emploi mais la stabilité de ces revenus semble très importante pour parvenir à l'indépendance et la survie. Les bénéficiaires de l'aide sociale parviennent à s'insérer au marché du travail pour un moment mais tous ne parviennent pas à s'y maintenir. Les résultats des participantes qui profitent des programmes de formation et d'éducation comparés à ceux des participantes qui n'y ont pas eu accès relance la question du développement du capital humain des personnes les moins qualifiées et son possible impact sur leur relation avec le marché du travail.

La majorité des études qui portent sur les programmes d'insertion au marché du travail évaluent l'offre de travail qui en découle sans s'arrêter particulièrement sur la qualité des emplois occupés par les participants (Périer, 2010). Il est vrai que certains programmes destinés aux aidés sociaux leur font effectuer les pas nécessaires vers le marché du travail. Certes, il est reconnu que la restructuration des programmes d'aide sociale a réduit le nombre des inscriptions mais les données font également état des bas revenus et les emplois partiels, temporaires et des situations de vie précaire que cela engendre pour les travailleurs (Breitkreuz et Williamson, 2012). Aussi, les participants qui parviennent à intégrer le marché du travail et à s'y

maintenir pourront profiter d'une amélioration de leur revenu au travers des prestations des impôts négatifs.

L'adoption des mesures socio-fiscales s'est traduite en France par la PPE<sup>26</sup> (Prime pour l'emploi). Les chercheurs ont tenté de saisir son impact sur la participation de la population au marché du travail. Cochard, Junod-Mesqui, Arnaud et Vermare (2008) étudient les effets incitatifs de la PPE instituée en France en 2001. La PPE est un crédit d'impôt qui bénéficie aux personnes qui ont un revenu d'emploi. Les auteurs portent un regard sur cette mesure dès son instauration dans un contexte où la mesure est méconnue du public. L'étude s'étend à toute la population en âge de travailler, utilise les données des Enquêtes Revenus Fiscaux (ERF) et opte pour la méthode des doubles différences dérivée du modèle causal de Rubin. Les auteurs relèvent l'adoption concomitante de plusieurs prestations sociales avec l'instauration de la PPE, ce qui aurait pu diluer les effets de celle-ci sur l'offre de travail de la population.

En plus des conditions de l'entrée en vigueur de la PPE, il faut tenir compte du décalage entre l'admissibilité et la réception des montants alloués, la faiblesse des montants comme étant des éléments qui pourraient jouer en défaveur des résultats obtenus par la PPE (Cochard, Junod-Mesqui, Arnaud et Vermare, 2008). Néanmoins, les auteurs concluent à la concordance des résultats obtenus avec ceux des études *ex ante* qui ont analysé la question de l'impact de la PPE : le manque de visibilité de l'effet de la PPE sur l'offre de travail.

Périer (2010) s'inscrit dans la mouvance du RSA et trouve qu'il donne une nouvelle trajectoire à la politique sociale française en la faisant passer d'une conception ancrée sur la solidarité à une conception de mérite où les bénéficiaires de subvention du travail ont

---

<sup>26</sup> Pour tout le mémoire : PPE (prime pour l'emploi)

l'exigence de s'insérer au marché du travail et de s'y maintenir. À partir d'un cadre institutionnel, Périvier (2010) cherche à mettre en exergue les transformations intervenues du fait de la notion de réciprocité et des attentes du RSA en termes de droits et devoirs des bénéficiaires. L'analyse tend à dénoncer une possible discrimination que le RSA crée au niveau des femmes avec enfants en fonction de leur statut conjugal.

D'une part, le RSA tel que libellé, pèse plus sur les familles monoparentales en les contraignant pratiquement à rejoindre le marché du travail. De l'autre, il ferme les yeux sur l'inactivité des femmes avec conjoints en leur permettant de procéder à un arbitrage entre les revenus d'un travail et le RSA (Périvier, 2010). La structure du RSA crée une situation de deux poids deux mesures et la balance est plus en défaveur de familles monoparentales qui le vivent comme une contrainte lorsque leurs homologues féminines vivant en couple ont la possibilité de choisir (Ibid.). Cette situation ne semble pas isolée puisqu'elle rejoint les résultats de certaines recherches américaines portant sur les femmes monoparentales participantes à des programmes de subvention de travail. Peu qualifiées pour la majorité, au sortir de l'aide sociale, les femmes seules trouvent des emplois médiocres et leur situation de vie se détériore, s'empire au lieu de s'améliorer (Ibid.).

Le RSA crée une situation avantageuse pour les femmes en couple avec des enfants et crée des contraintes pour les familles monoparentales. L'autonomie si chère au RSA ne s'applique qu'à une frange des bénéficiaires ce qui confirme ainsi les résultats d'études précédentes qui concluent que les programmes de subvention du travail encouragent les femmes en couple à rester inactives (Périvier, 2010 et Lafond-Bélanger, 2007).

Sans se limiter à la situation d'emploi ou à la qualité des emplois, Choné et Laroque (2007) mentionnent que plusieurs pays ont adopté, à des variantes près, des politiques de taxation négative pour encourager les personnes les moins qualifiées à se maintenir sur le marché du travail et rendre le travail plus attrayant pour les bénéficiaires de l'aide sociale. Ils s'interrogent pour savoir s'il est payant d'instituer des programmes de subvention du travail. En se fondant sur la pensée utilitariste qui épouse l'idée de taxer tout type de travail et de faire bénéficier la redistribution à tous les contribuables, Choné et Laroque (2007) concluent qu'à certains égards de telles mesures pourraient être efficaces économiquement et seraient donc bien-fondées. En nous rapportant à cette justification théorique de l'institution des politiques d'incitation au retour à l'emploi, les résultats obtenus lors de leur mise en place permettent d'aller au-delà de leurs effets potentiels tant économiques que sociaux. Outre cet aspect théorique que Laroque et Choné (2007) avancent afin de justifier l'adoption des politiques d'incitation au travail, les recherches qui portent sur l'EITC semblent donner du crédit aux dits programmes.

Grogger (2003) passe en revue différentes réformes aux États-Unis dont l'EITC (*Earned income tax credit*). À la suite de ses prédécesseurs<sup>27</sup> qui ont reconnu que l'EITC a engendré la croissance de la participation des familles monoparentales au marché du travail, il cherche à déterminer l'impact de l'EITC sur la participation à l'aide sociale et les revenus de travail. Son étude prend place dans un contexte où l'aide sociale a connu plusieurs réformes aux États-Unis. La réforme majeure qui pourrait changer la donne semble être la limite de temps associée à la perception des prestations de l'aide sociale. Les nouvelles conditions d'attribution de l'aide sociale aux États-Unis limitent l'admissibilité d'une famille à un maximum de soixante mois pour toute sa durée de vie (Grogger, 2003). Une telle restriction des prestations a-t-elle engendré

---

<sup>27</sup> Eissa & Liebman, 1996; Dickert, Houser, & Scholz, 1995; Meyer & Rosenbaum, 2001; Ellwood, 2000.

une plus grande participation à l'EITC? Pourrait-on conclure que cette mesure est favorable à l'application de l'EITC (Ibid.)?

À partir des données de *March CPS* recueillies de 1978 à 1999 et se référant à la famille comme unité d'observation, Grogger (2003) porte son attention sur les familles monoparentales; en majorité des femmes puisque celles-ci représentaient 93% des familles monoparentales enregistrées à l'aide sociale<sup>28</sup>. Pendant la période d'observation, les données laissent entrevoir qu'en se rapportant aux familles, la participation des familles monoparentales a atteint un taux record de 33% dans les années 90 pour ensuite retomber à 15% en 1999<sup>29</sup>.

À la suite de l'analyse des données et à partir d'une approche fondée sur des modèles de régression, Grogger (2003) est parvenu à la conclusion que l'EITC a énormément favorisé le changement de comportement de la part des familles monoparentales. L'auteur laisse entendre que l'expansion de l'EITC fait de cette mesure la principale raison qui encourage les femmes à quitter l'aide sociale. De plus, l'EITC aurait un impact sur l'emploi par le fait qu'il suscite l'augmentation de l'offre de travail en provenance des personnes qui se tenaient hors du marché du travail (Ibid.). Il semblerait que l'EITC encourage les personnes qui peuvent travailler et qui aspirent à s'affranchir économiquement à quitter l'aide sociale et participer au marché du travail. Ces personnes saisissent donc l'opportunité du gain financier supplémentaire offert au travers de l'EITC en lien avec le revenu de travail qu'elles perçoivent.

Le fait notable qui transparait à travers Grogger (2003) est que l'EITC intervient dans un contexte qui met en relief plusieurs mesures dont celles qui «forceraient» les familles à travailler sinon elles demeurent sans ressources. La limite de temps fixée pour bénéficier des prestations

---

<sup>28</sup> *Committee on Ways and Means*, cité par Grogger (2003)

<sup>29</sup> *Administration for Children and families* (2000), cité par Grogger (2003)

de l'aide sociale est une mesure qui amplifie l'impact de l'EITC puisque les personnes vivant de l'aide sociale, généralement peu qualifiées, sont contraintes de se contenter des offres d'emploi à salaire minimum (relativement bas); ce qui les classe de facto dans la classe des bas revenus et des clients potentiels de l'EITC. Toutes les conditions semblent réunies pour faire de l'EITC une réussite. Le panorama des prestations sociales (et leurs conditions d'admissibilité associées) qui cohabitent avec l'EITC semblent concourir à améliorer les effets de ce dernier sur les familles destinataires du programme.

Le Québec, par l'entremise de la prime au travail en 2005 fait figure de benjamine dans l'implantation des programmes de prestations fiscales subordonnées à l'exercice d'un emploi. La prime au travail, un crédit d'impôt remboursable destiné aux familles à faible revenu, a résolu la question de la participation volontaire en la rendant tacite par la déclaration de revenus que tout citoyen soumet annuellement, déclaration sur la base de laquelle, la prime se calcule.

Godbout et Arseneau (2005) ont élaboré un cadre de réflexion sur la prime au travail afin de la circonscrire. Dans un souci de résorber la pauvreté d'une frange de la population, le gouvernement du Québec a introduit la PT, crédit d'impôt remboursable destiné aux bas revenus. Les objectifs qui sous-tendent cette mesure sont de deux ordres : l'insertion et le maintien sur le marché du travail. Le calcul du montant alloué est déterminé en rapport avec le revenu perçu au titre de l'exercice d'un emploi et prend également en compte la situation familiale. Ainsi le tableau 1 répertorie, pour l'année 2012, les montants alloués en fonction de la situation familiale et du revenu perçu.

**Tableau 1 : Conditions d'application de la prime pour l'année d'imposition 2012**

<b>Situation familiale</b>	<b>Revenu annuel minimum (\$)</b>	<b>Revenu annuel maximum (\$)</b>	<b>Prime au travail annuelle maximale (\$)</b>
Personne seule	2 400,00	15 343,80	532,98
Couple sans enfant	3 600,00	23 605,60	823,76
Famille monoparentale	2 400,00	32 856,00	2 284,20
Couple avec au moins un enfant	3 600,00	44 788,00	2 942

Source : Revenu Québec (2012). La prime au travail, la prime au travail adaptée et le supplément à la prime au travail.

La prime au travail intervient également dans un contexte où l'introduction de la politique des services de garde éducatifs à l'enfance subventionné résout par la même occasion un des défis présenté par les recherches comme étant un frein à l'insertion professionnelle des femmes. Dans une analyse des apports de cette politique québécoise, Fortin, Godbout et St-Cerny (2011)<sup>30</sup> posent un regard sur son impact économique. Ils sont parvenus à la conclusion que la politique des services de garde éducatifs à l'enfance a eu trois impacts majeurs sur le plan macro-économique : une plus grande participation des femmes sur le marché du travail, l'amélioration des revenus bruts de la province via les taxes que l'activité des femmes génère, un effet positif pour les finances des gouvernements fédéral et provincial. Les auteurs comptabilisent les gains de la politique de la petite enfance en ces termes: *«By 2008, Quebec's ECEC program: had increased women's employment by 70,000 (+3.8%); had increased provincial GDP by \$5.2 billion; (+1.7%); was entirely self-financing within the provincial budget; was procuring \$717 million in additional revenue to the federal government».*

<sup>30</sup> Fortin, P., Godbout, L., and St-Cerny, S. (2011). *Consequences of Quebec's Educational Childcare Policy*. [http://www.oise.utoronto.ca/atkinson/EarlyLearningEconomicForum\\_Fortin.pdf](http://www.oise.utoronto.ca/atkinson/EarlyLearningEconomicForum_Fortin.pdf)

Fortin, Godbout et St-Cerny (2011) pensent que l'adoption d'un programme ne devrait pas nécessairement s'analyser en termes de bénéfices purement économiques puisque le programme de la petite enfance du Québec a permis de concilier famille et travail et par ricochet a atteint des résultats positifs tant au niveau provincial que fédéral. En effet, son introduction permet à l'État de bénéficier des taxes prélevées sur les salaires des femmes qui rentrent sur le marché du travail. En termes de programmes destinés à encourager les individus à aimer le travail, le Québec a donc aplani certains obstacles qui sont décriés par les recherches précitées en la question. La PT intervient donc dans un cadre qui semble assez propice pour encourager la reprise du travail des familles.

Godbout et Arseneau (2005) se demandent si la PT du Québec répond à un souci d'incitation au travail ou si elle vise une baisse d'impôt. Les auteurs se donnent donc pour objectif de tester son efficacité à encourager la participation au marché du travail des récipiendaires de l'aide sociale.

Pour répondre à la question de recherche les auteurs confrontent la prime au travail aux expériences du Royaume-Uni, des États-Unis et de la France en la matière. Ces différents pays ont institué des crédits d'impôt visant les travailleurs percevant des bas salaires. Ainsi, Godbout et Arseneau (2005) font le parallèle entre les différentes évaluations effectuées sur les programmes visés afin de simuler les résultats de la PT du Québec. Un élément qui revient en général et qui porte sur les différents programmes des États-Unis et du Royaume-Uni est leur générosité. Les montants alloués par famille monoparentale admissible et participante aux programmes sont assez élevés. Le tableau 2 suivant récapitule la générosité de chaque programme.

**Tableau 2 : Montants moyens alloués aux familles monoparentales avec 1 enfant**

	<b>Québec</b>	<b>États-Unis</b>	<b>Royaume-Uni</b>	<b>France</b>
Dépense par habitant <sup>31</sup> (\$)	35,93	162,90	116,28	71,21
Montant moyen accordé <sup>32</sup> (\$)	502	2 112	5 133	509

Source : Godbout, L. et Arseneau, M. (2005). La prime au travail du Québec. Un véritable outil d'incitation au travail ou une simple façon de baisser l'impôt? Série Scientifique. CIRANO.

En ce qui concerne l'expérience des États-Unis, les recherches qui se sont penchées sur l'EITC reconnaissent que son efficacité est avérée. Cette mesure a eu un impact certain qui s'est traduit par le recul de la pauvreté. En offrant des gains substantiels à ses bénéficiaires, l'EITC parvient à amoindrir l'écart entre riches et pauvres par le relèvement des bas salaires et à stimuler la participation des bénéficiaires de l'aide sociale au marché du travail (Godbout et Arseneau, 2005).

Pour le Royaume-Uni, Godbout et Arseneau (2005) nous instruisent sur le fait que le WTC est reconnu pour sa générosité mais ne touche que 6% des familles britanniques. Les évaluations de ce programme mettent l'accent sur son caractère redistributeur envers les faibles salaires qui pour la majorité sont des familles monoparentales. Par contre, il aurait un faible pouvoir incitatif du fait qu'il ne touche qu'une frange limitée de la population.

Finalement, la France a introduit la PPE qui s'adresse aux familles dans lesquelles au moins un adulte travaille. Cette dernière est moins généreuse que les programmes américain et

---

<sup>31</sup> C'est l'ampleur du budget accordé pour le crédit d'impôt aux bas salariés pondéré par sa population (Godbout et Arseneau, 2005, p.58).

<sup>32</sup> Le budget total du programme divisé par le nombre de ménage bénéficiaires (Godbout et Arseneau, 2005, p.60).

britannique. Les évaluations laissent entendre que la PPE n'a pas de réel impact sur le plan de la redistribution encore moins sur celui de l'incitation au travail (Ibid.).

En partant de ces différentes expériences, Godbout et Arseneau, (2005) concluent au fait que la prime au travail peut être effective pour susciter la participation au travail des familles monoparentales avec un enfant à condition que l'adulte concerné opte pour le travail à temps plein au salaire minimum. Cette conclusion de Godbout et Arseneau, (2005) rejoint Cahuc, Cette et Zylberberg (2008) lorsqu'ils avancent que la pauvreté résulte du fait que les personnes ne parviennent pas à exercer un emploi à temps plein sur toute l'année. Les données indiquent que le taux de pauvreté au sein de la population française qui travaille à temps plein au salaire minimum sur toute l'année est de 1% (Cahuc, Cette et Zylberberg, 2008). L'intérêt du travail à temps plein est donc relevé comme un élément qui favoriserait l'atteinte des objectifs d'éradication de la pauvreté au travail. L'occupation d'un emploi à temps partiel pour un temps réduit sur l'année ou des activités sporadiques et discontinues à l'année longue sont des éléments qui pourraient favoriser la pauvreté des travailleurs (OCDE, 2009).

Si la prime est instaurée pour rendre le revenu de travail plus attrayant que les prestations de l'assistance sociale, elle devra se montrer plus généreuse afin de jouer le rôle de récompense auprès des bénéficiaires de l'aide sociale : comparer à l'EITC, elle atteindrait difficilement son objectif auprès des clients de l'aide sociale (Godbout et Arseneau, 2005). Le message qu'elle est censée véhiculer auprès des personnes qui se tiennent hors du marché du travail est la reconnaissance de leurs efforts de travail. Le tableau 3 suivant renferme les différents programmes et leur impact financier en fonction du type d'emploi occupé par les familles

monoparentales. Cette reconnaissance pécuniaire en pourcentage de revenu en lien avec les familles monoparentales se traduit par le tableau 3.

**Tableau 3 : Impact de chaque programme sur le revenu de travail d'une famille monoparentale au salaire minimum (en pourcentage).**

Situation de travail	Québec	États-Unis	Royaume-Uni	France
Temps partiel	20,7	34,1	66,6	5,5
Temps plein	13,3	27,2	31,7	2,8

Source : Godbout, L. et Arseneau, M. (2005). La prime au travail du Québec. Un véritable outil d'incitation au travail ou une simple façon de baisser l'impôt? Série Scientifique. CIRANO.

Au Québec, les gains pour une famille monoparentale avec 1 enfant serait donc de 13,3% et 20,75% respectivement pour un revenu de travail à temps plein et à temps partiel. Comparativement, aux États-Unis, la même situation familiale permettrait de percevoir 27,2% pour un revenu de travail à temps plein et 34,1% pour un emploi à temps partiel.

Godbout et Arseneau (2005) se fondent sur certains points essentiels de l'EITC qui permettent au programme des États-Unis d'obtenir des résultats satisfaisants sur l'offre de travail. Sans nécessairement aller à leur école, la PT gagnerait à s'inspirer des propres expériences québécoises en ce qui concerne la subvention du travail. Le programme des États-Unis a fait ses premiers pas et plusieurs fois redressé le tir en cours de route pour finalement parvenir à ce qu'il en est : un véritable outil autant incitatif que redistributeur. Le Québec, en termes de montant alloué rivalise de peu avec la France or les évaluations de la PPE n'en font pas un exemple ni pour encourager l'offre de travail ni pour redistribuer le revenu.

D'ailleurs, l'institution du RSA pourrait être perçue comme une option pour rectifier le tir ou combler certaines brèches au niveau de la PPE. Plus un programme est avare envers la population, moins il atteint les aidés sociaux, semble être le message qui transparait à la lecture de Godbout et Arseneau (2005). Les auteurs préconisent donc la prudence et même la revue à la baisse quant aux attentes envers les résultats de la prime au travail québécoise. Ainsi, en soumettant la prime au travail à l'expérience internationale, Godbout et Arseneau (2005) essaient d'anticiper les résultats même si ceux-ci ne peuvent nécessairement découler d'une réflexion logique sans prendre en compte les éléments particuliers tant culturels qu'institutionnels de la vie au Québec. À ce sujet, un rapport de l'OCDE (2009) relève certains paramètres importants qui interviennent dans la composition des programmes visant à encourager la participation et le maintien au marché du travail.

Les programmes (EITC, RSA, WTC et PT) sont tous destinés aux familles à bas revenu. Ils visent les contribuables, mais leur générosité dépend de la composition de la famille puisque l'objectif sous-jacent de lutte contre la pauvreté infantile y est adjoint. En parlant de générosité des programmes, il ne faudrait pas isoler cet aspect mais le ramener à certaines réalités de l'environnement socio-économique des différents gouvernements concernés. Chaque programme a ses particularités qui peuvent se déterminer en lien avec les niveaux de salaire minimum, les allocations familiales ou l'existence des prestations universelles autres que celles liées à l'exercice d'un emploi ; le système de protection sociale propre à chacun des pays concernés est un élément important qui devrait rentrer en ligne de compte dans la perception de la générosité attribuée aux prestations des différents programmes mentionnés (OCDE, 2009).

L'initiative de Lafond-Bélanger (2007) porte sur l'efficacité de la prime au travail sur les femmes en couples. Face aux programmes de subvention du travail, selon les avantages à tirer pour leur familles, les femmes en couple sont généralement taxées de procéder à des arbitrages entre occuper un emploi ou demeurer hors du marché du travail. Lafond-Bélanger (2007) cherche donc à circonscrire les effets potentiels de la prime au travail sur les femmes en couple par une approche *ex ante* structurelle. Les données qui servent à l'analyse proviennent de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu 2002. À partir d'un modèle économétrique à choix discrets (le logit mixte) et de simulations, Lafond-Bélanger (2007) parvient à la conclusion que la PT n'atteint pas la clientèle féminine vivant en couple. Comparativement à une situation ordinaire où le travail n'est pas subventionné, instaurer la prime au travail encouragerait l'inactivité chez les femmes en couple, ce qui se traduit par un repli de leur nombre sur le marché du travail. Néanmoins, le programme ne visant pas uniquement les femmes en couple, la réaction des autres groupes visés pourraient justifier cette politique gouvernementale de soutien à l'emploi à condition que son impact soit fort pour ne pas que les possibles attitudes réfractaires des femmes en couple ne les amoindrissent (Lafond-Bélanger, 2007).

La paupérisation incite les gouvernements à instaurer des programmes qui ont aussi des revers. Les objectifs d'améliorer l'offre d'emploi peut parfois créer des aléas. Les politiques se fondent sur des allégations générales sans viser des personnes en particulier. Chaque personne visée par les programmes reste toujours juge de sa décision d'y participer. De plus, le libre arbitre de chacun l'amène à prendre des décisions qui, de son point de vue, améliorent sa condition de vie. Les pouvoirs publics essaient par des restrictions à amener les bénéficiaires de l'aide sociales qui sont aptes au travail à s'activer mais de telles restrictions n'atteignent pas les autres personnes actives de la communauté.

Plusieurs programmes existent à différents niveaux mais ils ne sont généralement pas interconnectés pour agir de concert sur la situation d'emploi des populations visées. Tous ont leurs propres exigences et modalités d'application et cela peut créer un imbroglio. Un point important d'ailleurs que Kim (2010) et l'étude du MESS (2008) relèvent : les bénéficiaires de l'aide sociale ne sont pas toujours en possession des informations qui leur permettent de comprendre les programmes et de poser des actions en conséquence. Même lorsqu'ils en connaissent les buts, ils ne les comprennent pas et cela affecte la portée des programmes instaurés. Comment peut-on résoudre un problème lorsque les personnes visées ne sont pas informées afin de collaborer à cette fin? Sans pour autant expliquer les résultats des programmes auprès des personnes concernées, les résultats ainsi obtenus mériteraient un regard.

Concernant la PT, Parisé (2007) fait une évaluation *ex-ante* de son impact sur l'offre et la quantité de travail des femmes seules et des familles monoparentales. Afin de prédire les résultats de la prime au travail auprès de sa population cible, Parisé (2007) se rapporte aux données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR). Les trois options qui s'offrent à la population sont reliées aux décisions prises en lien à leur participation au marché du travail ou aux heures travaillées. Ainsi, la prime au travail peut laisser indifférentes les personnes réfractaires au travail, personnes qui ne se laissent émouvoir par aucune mesure du fait de leur propre logique. Cet aspect nous ramène au volet subjectif des attitudes des personnes visées par les politiques d'emploi. Pour les personnes participantes à la PT, celle-ci peut s'appliquer à ses bénéficiaires sur la base du type d'emploi obtenu : emploi à temps partiel ou à temps plein (Ibid).

Pour les fins de son étude, Parisé (2007) adopte une approche structurelle qui se fonde sur un modèle de micro-simulation afin de prédire les effets que l'instauration de la prime au travail pourrait engendrer comme offre de travail et heures travaillées de la part des femmes seules et des familles monoparentales. D'abord, l'étude part du programme de Fournier (2005) pour déterminer le revenu disponible de la population cible. Ensuite le modèle structurel permet de prédire les résultats de la prime au travail. Ainsi, Parisé (2007) conclut que les réactions des femmes seules et celles des familles monoparentales se traduisent par une amélioration de l'offre du travail de 0,6 unités de pourcentage. Les catégories d'emplois à temps partiel constituent les trois quarts des choix de nouveaux accès au marché du travail. Afin de déterminer la participation des différents groupes, Parisé (2007) a isolé les résultats des femmes seules de ceux des familles monoparentales afin de faire la part entre les réactions des unes et des autres à l'institution de la prime au travail. Ainsi prise à part, la participation des familles monoparentales au marché du travail se traduit par 1,9 unité de pourcentage. Les résultats tels qu'indiqués montrent que les familles monoparentales se laissent rejoindre plus facilement par la mesure. En se rapportant à celles-ci, les objectifs de la prime sont en bonne voie d'être atteints puisqu'elle permet à cette frange de la clientèle de l'aide sociale de s'affranchir.

Les simulations faites par Brouillette et Fortin (2008) permettent d'évaluer l'impact de la prime au travail sur les familles monoparentales et les personnes seules inscrites à l'aide sociale. Pour mener à bien la tâche assignée à l'étude, les auteurs optent pour une approche expérimentale qui prend place en laboratoire. Pour ce faire, deux situations de référence sont retenues pour évaluer les comportements des participants à l'étude. De prime abord, l'étude considère un premier scénario qui se fonde sur la réception de l'aide sociale comme unique source de revenus des participants.

L'étude s'est passée en 13 sessions avec 200 participants. Les données obtenues ont fait l'objet de deux types d'analyse. La première analyse met en lumière l'impact moyen de la prime au travail en utilisant un modèle Tobit à effet aléatoire. Ensuite, une analyse structurelle de simulation fondée sur un modèle logit mixte polytomique vient compléter cette analyse. À partir des situations qui prévalent, Brouillette et Fortin (2008) cherchent à montrer l'avantage que la prime au travail pourrait représenter.

L'analyse structurelle laisse augurer des résultats encourageants en provenance des familles monoparentales. Le régime fiscal associant l'aide sociale et la prime au travail encourage l'effort au travail (participation + nombre de tâches) et indique que l'institution de la prime au travail encourage les familles monoparentales à rejoindre le marché du travail (Ibid.). En considérant les deux états pris en compte dans l'expérimentation, l'effort au travail augmente à l'état «aide sociale + prime» comparé à l'état constitué uniquement de «aide sociale». Même si les programmes de subvention du travail peuvent induire des effets de substitution ou même des effets collatéraux (se traduisant par la réduction des heures de travail), la présente étude mentionne que celles-ci sont moindres. Brouillette et Fortin (2008) parviennent à la conclusion que la mise en place de la prime au travail a un effet incitatif sur les familles monoparentales.

Les réalités du vécu des aidés sociaux sont moulées par l'administration des programmes. À travers les travaux que le présent travail de recherche a parcouru, les attentes des mesures d'intégration au marché du travail sont mal comprises pour certains et contraignantes pour d'autres. De plus, les exigences du marché du travail en termes de connaissances et qualifications disqualifient les personnes peu ou non qualifiées qui se tiennent hors du marché. Les résultats des recherches qui ont porté sur les aidés sociaux convergent pour donner des leçons qui

pourraient améliorer la donne des politiques d'incitation au retour à l'emploi. La collaboration et l'implication des personnes visées par les programmes d'insertion professionnelle importent pour l'atteinte des objectifs visés par les politiques publiques. Il vaudrait mieux ne pas les considérer comme des destinataires inactifs des programmes conçus pour les aider mais plutôt les faire collaborer à leur propre destinée.

Les aidés sociaux ont accès à plusieurs programmes pour les engager sur la voie de l'autonomie financière. Ces programmes sont partie intégrante de la dynamique nouvelle des politiques actives. Les recherches qui se sont intéressées aux politiques d'incitation au retour à l'emploi, surtout celles que la présente étude a répertoriées, rapportent la sensibilité des familles monoparentales envers ces programmes d'insertion professionnelle. Le Royaume-Uni et les États-Unis ont devancé les autres économies en la matière et leurs expériences servent à guider les recherches et à formuler des recommandations pour les nouveaux venus sur la scène.

Les recommandations de l'OCDE indiquent bien que l'importance d'une protection sociale qui fonctionne bien se révèle généralement au sortir d'une récession par l'aide qu'elle apporte pour une reprise soutenue, équitable et créatrice d'emplois. Ainsi, pour préserver les revenus des familles, soutenir la demande globale et l'emploi, il est bon de maintenir et renforcer les transferts de revenus et les mesures de soutien à l'emploi (OCDE, 2011).

La question qui guide notre étude est d'analyser les effets des politiques d'incitation au retour à l'emploi sur la participation des familles monoparentales au marché du travail. Nous nous interrogeons sur les résultats des programmes internationaux : l'EITC, le WTC, le RSA et la PT. Ces différentes mesures apportent-elles une amélioration aux conditions de vie des familles monoparentales? La partie suivante porte sur la démarche méthodologique que nous

comptons emprunter dans le cadre de l'étude afin d'examiner l'effet de ces politiques internationales d'incitation au retour à l'emploi sur la participation des familles monoparentales au marché du travail.

## **Partie II : MÉTHODOLOGIE**

### **I. Devis de recherche et objectifs de la présente étude**

Dans le présent travail, nous comptons emprunter une démarche comparative afin de comprendre les effets de plusieurs mesures d'insertion professionnelle. Les différents travaux préalablement reportés serviront à bâtir l'aspect théorique de notre travail. Pour ce qui a trait au volet empirique, nous ferons usage de données officielles afin de soustraire les informations nécessaires à notre analyse comparative. Nous nous assignons à travers le présent travail les objectifs de faire une comparaison internationale des implications de l'impôt négatif aux familles monoparentales. En d'autres termes, nous procéderons à une comparaison de la PT québécoise versus le RSA versus l'EITC versus le WTC.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, la question qui guide notre réflexion laisse entrevoir un double objectif. D'abord, il est question de déterminer, à partir des données disponibles sur les différents programmes ci-dessus cités, l'impact sur la participation au marché du travail des familles monoparentales (afin de vérifier le volet incitation au travail des programmes). Ensuite, il faudra déterminer la dimension d'amélioration des conditions de vie en fonction des emplois obtenus par les participants aux mesures socio-fiscales concernées. Pour ce faire, nous nous évertuerons à déterminer les tendances observées relativement à la participation au travail des familles monoparentales à la suite de l'institution de la PT, le RSA, l'EITC et le

WTC. Notre intérêt porte sur les résultats obtenus pour l'EITC, la PT, le RSA et le WTC au cours de la période 2005-2011. Les données disponibles sur certaines caractéristiques des emplois occupés (emplois à temps plein ou à temps partiel, emplois permanents ou de durée déterminée), les salaires octroyés ou toute information pertinente pour notre analyse nous permettront d'analyser la dimension conditions de vie liée à la qualité des emplois occupés. En un sens, il est question de chercher à montrer si ces programmes permettent d'aboutir à des résultats ponctuels, éphémères ou pérennes.

Étant donné que chaque pays a ses réalités propres qui se traduisent par les dispositifs en place, nous déterminerons des éléments communs qui serviront de base pour harmoniser les situations des différents programmes afin de procéder aux comparaisons. Au-delà de la comparaison, le présent travail permettra de faire une analyse approfondie des résultats atteints par ces mesures internationales auprès des familles monoparentales. Ainsi, au vu des résultats obtenus, notre travail permettra de faire des propositions autant pour les plus anciens programmes (EITC, WTC) que pour les plus récents sur la scène (PT, RSA). Des pistes de réflexion seront proposées afin d'améliorer l'administration des programmes.

L'analyse comparative à laquelle nous nous attelons nécessite l'accès à des données publiques et officielles, soit des données secondaires. Pour le Royaume-Uni, nous avons eu recours aux statistiques nationales sur les prestations du WTC au travers de «*HM Revenue and Customs*<sup>33</sup>». Les informations sur la PT proviennent de Revenu Québec et des dépenses fiscales 2012 du Québec et celles portant sur l'EITC proviennent de l'organisme de gestion des revenus «*Internal revenue service*». Les informations qui servent pour le RSA viennent de plusieurs sources. Pour les données du Dares que nous avons exploitées, certaines informations

---

<sup>33</sup> Organisme en charge de la gestion des déclarations de revenu et des prestations du WTC

proviennent des données administratives du Panel des allocataires de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf)<sup>34</sup> et des données de l'enquête quantitative sur le RSA 2010-2011 menée par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)<sup>35</sup>. Également certaines données de l'Insee<sup>36</sup> (2010) portant sur le recensement de la population 2006 sont prises en compte. Les travaux de recherche qui ont préalablement porté sur ces programmes nous ont permis d'étayer notre argumentation.

## **II. Participants**

Les applications d'impôt négatif que nous comptons comparer sont l'EITC, la PT, le RSA et le WTC. Leurs structures établissent l'admissibilité et les montants alloués en fonction du revenu des familles et de la situation de famille. Les nouvelles entrées sur le marché du travail répondent à un objectif intégratif et inclusif de tous au marché du travail. Comme nous l'avons préalablement mentionné, notre étude cible les familles monoparentales. En fait ces familles reçoivent une attention particulière dans la plupart des pays occidentaux. Dans les pays membres de l'OCDE, la pauvreté des ménages ayant des enfants est une question d'actualité et les familles monoparentales sont pressenties comme y étant les plus exposées : plus de 20% des familles monoparentales sont des travailleurs pauvres (OCDE, 2009).

## **III. La méthode d'analyse**

Afin de réduire la pauvreté en général et la pauvreté au travail en particulier, les programmes de transferts d'impôt liés à l'exercice d'un emploi sont mis en place. Ces programmes, jugés satisfaisants pour certains (EITC, WTC), auraient fait leurs preuves surtout

---

<sup>34</sup> Le RSA est versé par les caisses d'allocations familiales (Caf)

<sup>35</sup> Pour tout le mémoire. (Dares) : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

<sup>36</sup> Pour tout le mémoire. Insee (Institut national de la statistique et des études économiques)

auprès des familles monoparentales (OCDE, 2009). L'emploi est un élément central en termes d'éradication de la pauvreté mais ses caractéristiques importent beaucoup à l'atteinte de cet objectif de mise à l'abri de la pauvreté. La pauvreté au sein des familles monoparentales au travail attire l'attention. À partir de données recueillies auprès de 21 pays européens, le rapport de l'OCDE (2009) récapitule les conditions de travail pouvant exposer les familles à expérimenter la pauvreté. Le tableau 4 renferme les données qui indiquent le risque encouru d'expérimenter la pauvreté selon les conditions de travail vécues sur l'année.

**Tableau 4. Taux de pauvreté encourus selon les conditions de travail**

<b>Taux de pauvreté (en %)</b>	<b>Conditions de travail (au salaire minimum)</b>
2	Ensemble des travailleurs à temps plein, toute l'année
2,8	Ensemble des travailleurs à temps plein, pour une durée de plus de six mois et moins de un an
8	Ensemble des travailleurs à temps plein pour six mois en moyenne
20	Ensemble des travailleurs à temps plein, pour moins de six mois (à l'exception de la France et du Royaume-Uni qui ont à leur actif, un taux inférieur à 15%).

Sources : Perspectives de l'emploi. OCDE (2009). Le travail est-il le meilleur antidote contre la pauvreté?

La structure du marché du travail intervient dans l'atteinte des objectifs des programmes étudiés. La qualité des emplois existants est un enjeu important qui nécessiterait l'attention. De plus l'intérêt est de déterminer si l'encouragement à préférer le travail aboutit à un emploi permanent et viable. Nous ferons ressortir les différents éléments suivants pour tous les programmes que nous étudions :

### **- Caractéristiques des emplois occupés :**

À partir des données disponibles nous comptons relever les nombres d'heures travaillées par les participants des programmes. Ainsi les familles monoparentales seront classées en fonction des postes occupés à temps plein ou partiel, des emplois permanent ou temporaire ou à durée déterminée. Nous retiendrons les points suivants pour départager les types d'emploi : au moins 16 heures et au moins 35 heures de travail par semaine tiennent respectivement lieu d'emplois à temps partiel et d'emplois à temps plein. La donne des 16 heures de travail qui rend admissible les familles monoparentales du Royaume-Uni au WTC est une des raisons qui nous amène à considérer le travail à temps partiel à partir de 16 heures.

### **- Taux de participation au marché du travail.**

À partir des données se rapportant au nombre total de familles monoparentales, nous déterminerons le taux de participation au marché du travail en nous rapportant à ceux qui sont en emploi et à ceux qui ne le sont pas. Ainsi sur la période 2005-2012, nous pourrions connaître la tendance qui se dessine sur une période de sept ans. Nous définissons la participation au marché du travail à partir des données disponibles sur l'ensemble des familles monoparentales (en emploi et non). Ainsi, les individus évoluant sur le marché du travail tant sur la base d'un emploi à temps partiel, à temps plein ou temporaire et ayant perçu un revenu de travail seront pris en compte au plan de la «participation au marché du travail». Par contre, au niveau de la conception que nous faisons de la participation au marché du travail, un biais proviendrait du fait que le nombre des familles monoparentales dont nous disposons dans le cadre de notre étude ne dissocie pas les familles aptes à travailler de celles qui ne le sont pas.

## **- Niveau d'études :**

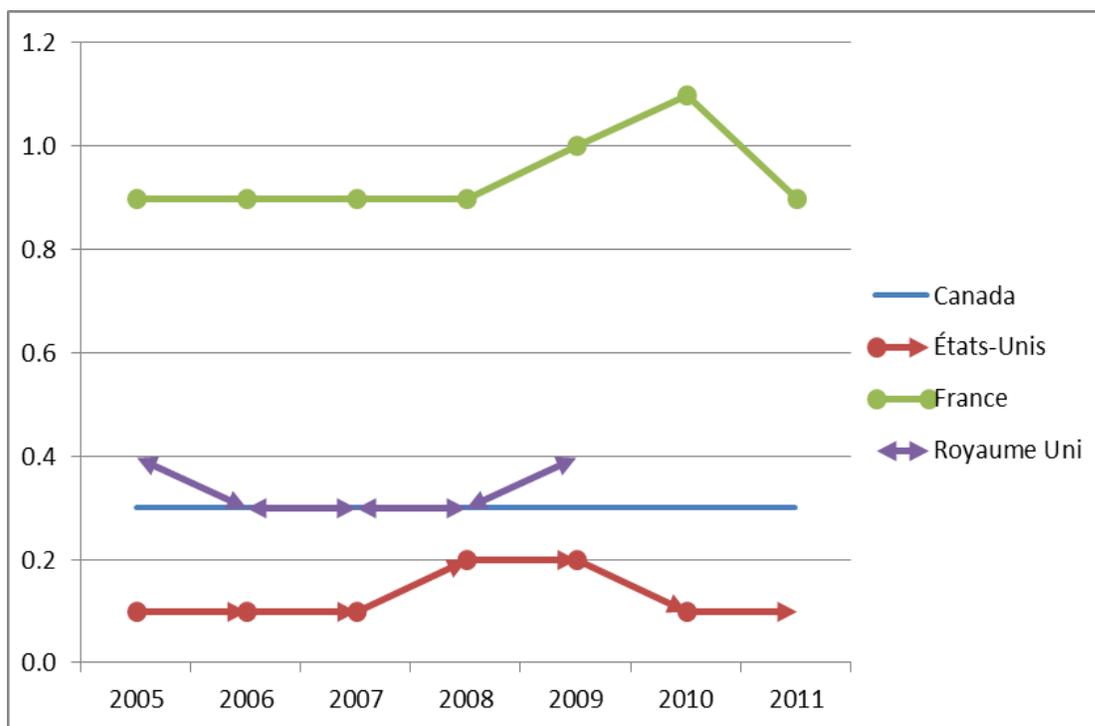
Les niveaux d'études des participants aux différents programmes nous permettent de comprendre leur positionnement sur le marché du travail. Selon Dubet et Vérétoit (2001), les personnes moins qualifiées sont les plus exposées aux emplois précaires et les bénéficiaires de l'aide sociale trouvent généralement des emplois non valorisants qui les exposent à des conditions de travail misérables. Les résultats des programmes internationaux nous permettront de faire des propositions sur de possibles orientations favorables aux participants afin d'améliorer leur présence sur le marché du travail.

## **Partie III : LES FAMILLES MONOPARENTALES PARTICIPANTES AU: RSA, WTC, PT, EITC**

### **I- Ampleur de l'intervention publique**

À la sortie de la crise financière de 2008, les différents états cherchent à minimiser les déficits. Pour ce faire, ils s'engagent dans des actions pour équilibrer leurs budgets. Nous nous demandons si la crise financière de 2008 a eu un impact sur les dépenses sociales des différents États puisque ceux-ci pourraient mettre la lutte contre la pauvreté à un second plan. Mais la donnée laisse croire à une augmentation ou stagnation selon les pays concernés. Les dépenses que les différents pays qui abritent les programmes internationaux (EITC, WTC, RSA, PT) consacrent aux politiques du marché du travail sont représentées par la figure 1 suivante.

**Figure1 : Dépenses publiques consacrées aux politiques du marché du travail (% du PIB)**



**Source:** OCDE (2013), «Dépenses publiques consacrées aux politiques du marché du travail», Emploi et marché du travail: Tableaux-clés de l'OCDE

Comme nous pouvons le constater et à partir des données disponibles sur la question, la France, parmi les quatre pays étudiés, est de loin le pays qui consacre le plus de son PIB aux politiques du marché (0,9%). À la suite de la crise économique de 2008, elle a d'ailleurs fait un effort supplémentaire pendant les périodes 2009 et 2010 en passant respectivement à 1% et 1,1%. Le Royaume-Uni et le Canada suivent mais les données 2010 et 2011 du Royaume-Uni ne sont pas disponibles. Les États-Unis ont également augmenté leurs dépenses liées aux politiques du marché du travail en 2008 et 2009 (0,2% du PIB au lieu de 0,1% pour toutes les autres années). En dehors du Canada dont les dépenses sont restées constantes sur toute la période 2005-2011,

toutes les trois autres économies ont procédé à des augmentations : en 2008 et 2009 pour les États-Unis, en 2009 et 2010 pour la France et en 2009 pour le Royaume-Uni.

Dans l'ensemble, les différentes politiques du marché du travail sont soutenues par les différents gouvernements avec des efforts supplémentaires pour certaines périodes telles que mentionnées ci-dessus. Les effets de la crise ont semble-t-il amené les gouvernements à réagir pour parer à des situations d'urgence qui prévalaient au sein de leur population. Les données de 2010 et 2011 reflètent le retour à la normal des dépenses affectées, par les différents gouvernements, aux politiques du marché du travail. Le défaut de données sur les périodes 2012 et 2013 ne nous permet pas de faire une analyse plus approfondie sur la situation des programmes mais nous voyons que les gouvernements ont maintenu leurs efforts pour les politiques du marché du travail sur la période 2005-2011.

Les différents programmes d'incitation à rejoindre le marché du travail ne sont pas nouveaux en ce qui concernent les États-Unis et le Royaume-Uni, mais en France et au Québec, la situation diffère. Le RSA a vu le jour aux lendemains de la crise de 2008, ce qui le place dans une situation de défis plus grand à relever. La PT a vu le jour en 2005 et est passée par la crise de 2008 dès sa phase de mise en application. En effet, la crise de 2008 a généré des pertes d'emploi et de revenu au sein des pays de l'OCDE et la demande de travail ne semblait pas à son meilleur niveau et n'offrait pas un environnement propice pour que les programmes d'insertion au marché du travail atteignent leurs objectifs (OCDE, 2012). En réaction à la crise économique, certains gouvernements ont augmenté leur participation aux dépenses et le RSA intervient dans une période où la chute des salaires et de l'emploi est durement ressentie en France.

En France, à partir des données de l'Insee, Bardaji (2011)<sup>37</sup> mentionne que la répercussion de la crise s'est traduite par un recul de 2,6% du PIB, de grosses pertes de 183 000 et 331 000 emplois respectivement en 2008 et 2009. Dans un contexte aussi difficile, les aspects récompense et valorisation du travail semblent être de mise pour le RSA dans son rôle pour soutenir le relèvement des revenus des travailleurs pauvres. La situation d'emploi qui transparait en France est générale dans les pays de l'OCDE qui, dans leur majorité, ont été durement frappés par la crise de 2008 et son impact sur le marché du travail. Les personnes occupant les emplois précaires et surtout les personnes les moins qualifiées ont été les plus durement touchées par les effets de la crise : «leur taux de sortie de l'emploi a doublé en l'espace de deux ans, passant de 19% en 2007 à 39% en 2009....En moyenne sur la période 2004-2008, le taux de sortie de l'emploi des personnes dont le salaire horaire est proche du salaire minimum est près de trois fois supérieur à celui des personnes dont le salaire horaire est d'au moins 2 SMIC<sup>38</sup>» (Bardaji, 2011). Les personnes percevant de si bas salaires sont généralement peu ou moins qualifiées. Leur situation semble demeurer toujours alarmante même après la sortie de crise.

En tenant compte du rapport de l'OCDE (2012), il semblerait qu'aucune lueur ne pointe à l'horizon pour les travailleurs peu qualifiés puisque la tendance laisse croire à un déclin dans la demande de cette catégorie de travailleurs et surtout aux États-Unis qui enregistrent un nombre élevé de chômeurs de longue durée constitué majoritairement de travailleurs peu qualifiés. Les travailleurs peu qualifiés et les travailleurs temporaires vivent une situation particulièrement difficile sur le marché du travail du fait de la récession économique de 2008 : «l'emploi peu qualifié s'est contracté depuis le début de la crise de près de 5 points de pourcentage par rapport

---

<sup>37</sup> Bardaji, J. (2011). Impact de la crise sur l'emploi et les salaires en France. Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Direction générale du Trésor Trésor-Éco, 83.

<sup>38</sup> SMIC : Salaire minimum interprofessionnel de croissance

à l'emploi global» (OCDE, 2012). Les travailleurs peu qualifiés et les travailleurs temporaires ont subi les plus grosses pertes et leur situation ne s'est pas encore améliorée. L'instabilité de la croissance économique dans les pays de l'OCDE n'inspire pas confiance aux entreprises qui se mettent à l'abri en ayant plus recours à l'emploi temporaire qui constitue une part plus grande de l'emploi global comparé à son niveau d'avant crise (OCDE, 2012). Des inquiétudes se profilent face à cette situation ainsi que des risques de retrait ou d'exclusion du marché du travail des personnes découragées du marché du travail à la suite de de vaines recherches.

En fait, la crise a relevé les tares qui seraient reliées au manque de qualification et mis en exergue l'importance de l'éducation et la formation postsecondaire complétée. Les travaux de l'OCDE<sup>39</sup> qui analysent les comportements des travailleurs selon l'éducation reçue nous éclairent sur la question : en comparant les situations des travailleurs qualifiés pendant la période de crise à celles des travailleurs pas ou peu qualifiés, les premiers cités ont moins subi les aléas de la crise de 2008 puisqu'ayant enregistré moins de pertes d'emploi. Les données sur l'emploi au Québec, IMT (2014) corroborent la même logique et la transcrivent assez bien : «en 2013, le taux de chômage des personnes ayant moins de neuf années de scolarité s'élevait à 18,6 %, alors qu'il était de 4,9 % chez les titulaires d'un diplôme universitaire». Le niveau de scolarité et le taux de chômage sont semble-t-il inversement liés puisqu'un niveau de scolarité élevé facilite la participation au marché du travail et éloigne le spectre du chômage (IMT, 2014). L'éducation et l'acquisition de compétences valables et à jour restent des instruments déterminants pour la participation soutenue et le maintien des individus sur le marché du travail. En soulignant l'importance de l'éducation de base et de la formation professionnelle, l'enquête de l'OCDE qui

---

<sup>39</sup> OCDE (2013), Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 : Premiers résultats de l'Évaluation des compétences des adultes, Éditions OCDE.

évalue les compétences des adultes avance : «une formation initiale de qualité est un facteur prédictif important de la réussite à l'âge adulte. Mais les pays doivent y ajouter tout au long de la vie des possibilités d'apprentissage flexibles et axées sur les compétences, notamment pour les adultes en âge de travailler» (OCDE, 2013).

Face à la situation d'emploi des travailleurs peu qualifiés, les mesures et programmes visant à valoriser le travail pour la participation et le maintien au marché du travail ont plusieurs défis à relever. Le repli de la demande de travail en général et la situation particulière des travailleurs peu qualifiés remettent à jour les questions de création d'emploi et d'acquisition de compétences. En fait, l'offre de travail existe bel et bien et Zajdela (2009) le mentionne en s'inquiétant du fait que les politiques d'activation se fondent sur l'offre de travail sans inclure la dimension de la demande de travail qui peut faire défaut en périodes de crise et post-crise et rendre caduques les actions menées par les chercheurs d'emploi. Pendant que la demande des travailleurs peu qualifiés semble se rétracter dans les pays de l'OCDE, au Québec, l'emploi pour les personnes détenant une éducation universitaire a évolué de + 348 100 (+ 78,4 %) de la période 1990 à 2013 (IMT, 2014). Ceci relance la question du développement des compétences des personnes non qualifiées.

Les prestations fiscales conditionnelles à l'emploi, considérées de façon isolée, ne semblent pas être la voie tant attendue qui pourrait améliorer la situation que rencontrent les travailleurs peu qualifiés sur le marché du travail. L'analyse d'Immervoll et Pearson (2009) mentionne que l'évaluation des mesures socio-fiscales d'impôt négatif met en lumière le fait que ces mesures tendent à prendre forme dans des situations où l'économie du marché est forte. Aussi, ces mesures se fondent sur la situation du moment et se focalisent sur l'offre de

travail sans intégrer le volet de la demande de travail qui est pourtant crucial pour leur réussite. La mauvaise situation économique permet de faire ressortir un point qu'il serait judicieux de prendre en compte dans la conception ou la révision des mesures socio-fiscales : la demande de travail (Immervoll et Pearson, 2009; Zajdela, 2009). Dans le contexte de la crise économique de 2008, les fermetures d'entreprise, l'augmentation du chômage, la faible ou même quasi inexistante demande de travail induisant un taux élevé du chômage involontaire sont des contraintes qui ont cohabité et mis en lumière l'effet des restrictions de la demande de travail sur la participation aux mesures socio-fiscales en place.

Les succès de l'EITC et du WTC auprès des personnes les moins qualifiées et leurs effets à pouvoir endiguer la pauvreté au travail sont dépeints par les recherches et ont encouragé l'adoption des prestations conditionnelles à l'emploi au dépend des programmes de formation (Kim, 2011). Ces succès sont pour la plupart décrits en fonction de la participation au marché du travail. L'adoption des mêmes politiques par plusieurs pays membres de l'OCDE nous offre l'opportunité d'analyser leurs résultats.

## **II. Le *Working Tax Credit* (WTC)**

### **A- Impact du WTC sur les familles monoparentales**

Le rapport de l'OCDE (2013)<sup>40</sup> fait un portrait de la situation économique du Royaume-Uni et mentionne que les familles monoparentales représentent 10% des ménages. Le nombre de familles monoparentales a augmenté de 2% de 2001 (1.7 million) à 2011 (2 millions) et représente 26% de l'ensemble des familles<sup>41</sup>. Pour l'année 2011, la majorité des familles

---

<sup>40</sup> OECD (2013). *OECD Economic Surveys: United Kingdom*.

<sup>41</sup> *Office for national statistics* (2012). *Lone parents with dependent children*.

monoparentales est constituée de femmes, à raison de 92% et la moyenne d'âge enregistrée est de 38,2 ans : 45% se situant dans la tranche de 40 ans et 2% pour les parents âgés de moins de 20 ans.

Les sources de revenus des deux tiers de ces familles proviendraient plus des prestations financières reçues par le biais des programmes auxquels elles sont admissibles. Leur revenu de travail est généralement faible, ce qui les rend admissibles au WTC. À titre de clarification, une famille monoparentale avec enfants se trouve en droit de recevoir, si elle rencontre les critères d'admissibilité, des prestations de WTC qui peuvent valoir environ 145% de leur revenu de travail (OCDE, 2013).

Le Royaume-Uni s'est très tôt engagé dans la voie de l'impôt négatif et a plusieurs fois redressé la donne en la matière par son réaménagement. D'abord *Family Credit*, puis *Working Family Tax Credit* et *Working Tax Credit* depuis 2003. Les réaménagements ne sont pas finis et sont en cours en ce moment : de nouvelles dispositions sont entreprises afin d'en faire le «*Universal Credit*». La période transitoire vers le «*Universal credit*» débute en 2014. Pour que le programme mis en place ait l'impact escompté sur la population ciblée, plusieurs mesures sont donc entreprises pour l'adapter et l'améliorer.

Les informations<sup>42</sup> qui portent sur le programme du Royaume-Uni, institué en 2003 en remplacement du WFTC, font état du fait que le WTC a plusieurs composantes qui entrent en ligne pour le calcul des montants alloués aux travailleurs. Nous portons donc ici notre regard sur la portion crédit d'impôt destinée à apporter un relèvement des bas salaires des travailleurs. Ce programme, lié à l'activité professionnelle, couvre tous les travailleurs. Les conditions

---

<sup>42</sup> *Working Tax Credit (HM Revenue & Customs (2013). Child and Working Tax Credits Statistics. Finalised annual awards 2011-12*

d'admissibilité au crédit se fondent entre autres sur l'âge, le revenu, les heures travaillées, le nombre et l'âge des enfants. Afin d'avoir droit à des prestations, les familles monoparentales ayant un ou plusieurs enfant(s) admissible(s)<sup>43</sup> doivent exercer un emploi d'au moins 16 heures par semaine. Quoiqu'il en soit, les familles admissibles perçoivent les montants appropriés en fonction des éléments correspondant à leur situation de vie. Le montant alloué aux familles monoparentales est conditionné par les éléments applicables à leur situation selon leur revenu et heures travaillées par semaine. Plusieurs éléments peuvent s'ajouter pour un montant d'allocation maximal.

Lorsque les conditions d'admissibilité sont remplies, une famille monoparentale peut avoir droit aux montants suivants : montant de base payable à toute personne qui travaille et rencontre les conditions d'admissibilité; montant pour famille monoparentale spécifique; montant payable à toute personne travaillant 30 heures semaine ou plus.

Le tableau 5 suivant résume les données de participation des familles au WTC. Il montre l'évolution du nombre de familles participantes au programme du WTC et les montants perçus sur la période 2005-2011. Ces données, administrées par «*HM Revenue and Customs*», sont soustraites de la base qui combine aussi la perception du CTC<sup>44</sup> (*Child Tax Credit*), crédit d'impôt obtenu du fait des enfants à charge. Les données mentionnent de nouveaux changements apportés à l'admissibilité au WTC en avril 2011, soit de nouvelles conditions<sup>45</sup> qui expliquent la chute du nombre de participants pour l'année 2011. Pour l'année 2011, au total 2 275 000 familles monoparentales sont enregistrées comme bénéficiaires des prestations du WTC dont 1

---

<sup>43</sup> «*Child Tax Credit provides support to families for the children for which they are responsible. Children are eligible up to the 31<sup>st</sup> August after their 16<sup>th</sup> birthday or until their 19<sup>th</sup> birthday if they are in full-time non-advanced education*» (HM Revenue and Customs (2012), KAI Benefits & credits. Child Benefit, Child Tax Credit and Working Tax Credit. Take-up rates 2010-11).

<sup>44</sup> Pour tout le mémoire: CTC (Child Tax Credit)

<sup>45</sup> Pour de plus amples informations sur les changements en question se rapporter au lien suivant

[https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/260078/cwtc-awards-sup.pdf](https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/260078/cwtc-awards-sup.pdf)

202 000 exerçant un emploi et 1 073 000 étant sans emploi. Une caractéristique des familles monoparentales, soulignée par le rapport produit par *HM Revenue and Customs*<sup>46</sup> laisse entendre que la majorité des familles monoparentales en emploi est composée d'un enfant.

**Tableau 5 : Nombre des familles monoparentales récipiendaires du WTC (en milliers)**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre total de familles monoparentales	2,105	2,132	2,169	2,242	2,286	2,297	2,275
Familles monoparentales en emploi	1,050	1,070	1,110	1,169	1,196	1,216	1,202
	<b>49,9%</b>	<b>50,2%</b>	<b>51,2%</b>	<b>52,1%</b>	<b>52,3%</b>	<b>52,9%</b>	<b>52,8%</b>
Familles monoparentales sans emploi	1,055	1,062	1,059	1,073	1,090	1,081	1,073

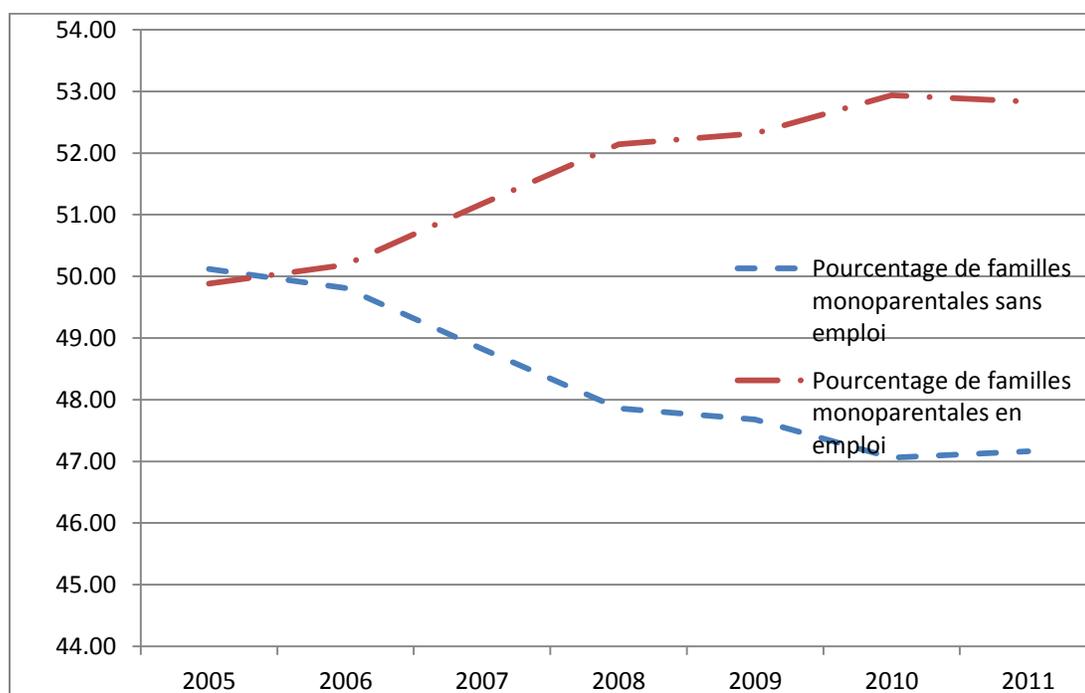
Source: Extrait de table 1.2. *Average number of recipient families and entitlement by family type and profile position, 2003-04 to 2011-12. Child and Working Tax Credit Statistics-Finalised annual awards 2011/12*

Le constat à partir des données du tableau 5 ci-dessus est l'évolution graduelle du nombre de familles monoparentales participant au marché du travail. Sans parvenir à conclure que ce sont les mêmes familles, et ce faute d'éléments précis nous le permettant, nous constatons l'augmentation continue au fil de la période 2005-2010 avec une légère chute en 2011 due à de nouvelles modifications entrées en vigueur en avril 2011 dont la réduction du soutien pour frais de garde à 70% des frais admissibles. La figure 2 suivante représentant les familles en

<sup>46</sup> *Table 2.2 Average number of recipient families with children by family size, and annual and average entitlement. Child and Working Tax Credit Statistics-Finalised annual awards 2011/12.*

pourcentage de participation au WTC décrit assez bien l'évolution de cette participation sur la période 2005-2011. La mise en place du WTC en 2003 semble avoir eu les effets escomptés à partir de 2006, soit 3 ans après son application. Le taux de familles monoparentales en emploi est graduellement passé de 49,9% à 50,2% respectivement en 2005 et 2006 puis la tendance à la hausse s'est maintenue pour atteindre 52,9% en 2010.

**Figure 2 : Évolution de la participation des familles monoparentales au WTC (en %)**



Source: Extrait de table 1.2. Average number of recipient families and entitlement by family type and profile position, 2003-04 to 2011-12. Child and Working Tax Credit Statistics-Finalised annual awards 2011/12

En nous rapportant à la figure 2, la majorité des familles monoparentales semblent porter un intérêt pour le marché du travail et y évoluent. Pour être admissible au WTC, une famille monoparentale doit travailler au moins 16 heures par semaine. Nous ne courons donc pas de risque à conclure, à partir des statistiques sur les prestations perçues au titre du WTC et du CTC

que ces familles travaillent au moins 16 heures par semaine, donc qu'elles occupent des emplois à temps partiels. Ainsi, pour l'année fiscale 2011-2012, les données indiquent que 52,8% de familles monoparentales travaillaient au moins à temps partiel.

Pour connaître le nombre de familles monoparentales travaillant à temps plein, soit au moins 30 heures la semaine, nous avons consulté les statistiques de la participation au WTC qui s'y rapportent. Le WTC a un élément «30 heures» qui est destiné à récompenser les familles qui travaillent au moins 30 heures, une dimension qui vise, semble-t-il, à encourager le travail à temps plein. Les données disponibles sur les heures travaillées portent essentiellement sur toutes les familles, sans distinction, qui ont accumulé 30 heures de travail par semaine. Aussi, sans se référer aux familles monoparentales en particulier, le tableau 6 suivant met l'accent sur les familles (monoparentales, couples avec ou sans enfants), bénéficiaires de la composante «30 heures» du WTC sur la période 2005-2011. Les données telles que présentées ne nous donnent aucune possibilité de déduire la portion des familles monoparentales en fonction de l'élément 30 heures de travail par semaine. Néanmoins, le tableau montre bien que le nombre de familles travaillant 30 heures par semaine a cru de 75,11% de la période 2005 à 2011 en passant respectivement de 1 757 000 à 2 339 000 pour ensuite chuter à 2 283 000 en 2012 à la suite des modifications d'avril 2011 (mentionnées plus haut).

**Tableau 6 : Évolution des familles travaillant 30 heures par semaine (en milliers).**

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Familles bénéficiaire de l'élément «30 heures» du WTC</b>	1,757	1,885	1,950	2,118	2,248	2,339	2,283

Source : Extrait de table 1.2. *Average number of recipient families and entitlement by family type and profile position, 2003-04 to 2011-12. Child and Working Tax Credit Statistics-Finalised annual awards 2011/12*

Par contre, pour l'année fiscale 2011-2012, l'étude sur le WTC<sup>47</sup> apporte des précisions sur les paiements alloués aux familles monoparentales en lien avec la composante 30 heures de travail par semaine de la WTC. Selon les données, 366 000 familles monoparentales ayant un emploi ont bénéficié de la composante 30 heures du crédit d'impôt, ce qui signifie que ces familles ont travaillé au moins 30 heures. Elles représentent 34,76% des familles récipiendaires de la composante 30 heures de travail du WTC. Aussi, sur la base des statistiques des prestations du WTC versées aux familles monoparentales au cours de la période fiscale 2011-2012, nous pouvons déduire que :

- 1 202 000 familles monoparentales évoluaient sur le marché du travail et percevaient le WTC en 2011;

- 366 000 de ces familles monoparentales travaillaient à temps plein (au moins 30 heures par semaine) et 836 000 familles monoparentales travaillaient (au moins 16 heures par semaine)

Sur la base de ces informations, nous déduisons que pour l'année 2011, 69,55% des familles monoparentales du Royaume-Uni, récipiendaires du WTC, travaillaient à temps partiel et 30,45% à temps plein. Ces données ne peuvent nous permettre de déterminer si ces situations de travail sont sporadiques, permanentes ou temporaires. En fait, faute de précisions et de données couvrant la période 2005-2011, nous ne pouvons conclure si les occupations des familles monoparentales sont de courtes ou de longues durées sur l'année. Nous ne pouvons conclure sur une quelconque évolution de situation des bénéficiaires.

---

<sup>47</sup> *Table 3.1. Average number of in-work families benefiting from the 30 hour credit, (p.21)*

## **B- Efficacité, critiques et commentaires sur le WTC :**

Les résultats que nous avons pu dégager à partir des données statistiques sur les prestations versées au titre du WTC nous permettent de conclure que la participation des familles monoparentales au marché du travail est passée de 49,88% en 2005 à 52,94% en 2010 et 52,84% en 2011 soit un gain d'environ 3 points. En 2011, 69,55% des familles monoparentales récipiendaires du WTC travaillaient à temps partiel et 30,45% occupaient un emploi à temps plein. Le WTC ne semble pas avoir eu un aussi grand impact que le WFTC (*Working family tax credit*) mais sa mise en place semble inciter, dans une certaine mesure, les familles à préférer le travail à l'inactivité. La majorité des travaux d'évaluation du programme du Royaume-Uni se servent des données du WFTC. Ce dernier semble avoir fait passer le taux de participation des familles monoparentales au marché du travail de 47% en 1996 à 55% en 2002 (OCDE, 2014).

Malgré les changements intervenus pour remplacer le WFTC par le WTC, les travaux d'évaluation les plus pertinents du programme du Royaume-Uni concernent le WFTC (Immervoll et Pearson, 2009) : tout comme le programme des États-Unis, le WFTC est reconnu pour avoir généré des gains substantiels d'emploi au sein des familles monoparentales. Mikol et Remy (2010) répertorient certains des travaux destinés à comprendre les effets du WFTC sur la participation des familles monoparentales au marché du travail (Cf. tableau 7). Les résultats des différentes études se recourent et concluent en la reprise des activités du marché du travail de la part des familles monoparentales. Les travaux couvrent différentes période entre 1991 et 2002 et leurs résultats concernant l'efficacité du WFTC à encourager le travail des familles monoparentales varient entre +3,1 et +7 points du taux d'emploi.

**Tableau 7: Les évaluations du WFTC sur l'activité des parents isolés**

Étude	Période	Champ	Résultats
<b>BLUNDELL, BREWER et SHEPHARD (2005)</b>	Réforme de 1999	parents isolés	<i>Double différence</i> Effet positif sur le taux d'emploi : +3,6 points Effet global +25 000 à +60 000 emplois
<b>FRANCESCONI et VAN DER KLAUW (2004)</b>	1991-2001	mères isolées	<i>Double différence</i> Effet positif sur le taux d'emploi : +7 points Effet positif sur le taux de maintien dans l'emploi
<b>GREGG et HARKNESS (2003)</b>	1992-2002	mères isolées	<i>Double différence</i> Effet positif sur le taux d'emploi : +5 points
<b>PAULL et alii (2000), PRESTON et WALKER (1999)</b>	Réforme de 1999	mères isolées	<i>Modèle structurel</i> Effet positif sur le taux d'emploi : + 3,1 points

Source : Extrait de Mikol et Remy (2010). Quels effets attendre du RSA sur l'offre de travail et les salaires au vu des expériences étrangères? Un bilan des travaux sur l'EITC et le WFTC.

Mikol et Rémy (2010) révèlent que les recherches s'accordent et concordent à reconnaître l'efficacité du WFTC. En se référant aux familles monoparentales, le programme du Royaume-Uni semble avoir fait ses preuves en ce sens qu'il est généreux et rejoint les populations visées et l'on peut même mentionner que le WFTC parvient à remplir à la fois un double rôle : il est redistributif et encourage la participation au marché du travail auprès de certaines personnes qui se tenaient loin du marché du travail (Mikol et Rémy, 2010). Le WTC est structuré de sorte qu'il valorise le travail à temps plein sans pour autant négliger le travail à temps partiel. Il est presque avéré que le WFTC réduit la pauvreté au niveau des familles monoparentales : ciblé et très généreux envers les familles ayant deux enfants, il parvient à leur faire atteindre l'autonomie économique (OCDE, 2009). L'occupation d'un emploi à temps partiel ou à temps plein pour une telle famille génère suffisamment de ressources (revenus supérieurs à la moyenne) pour les mettre à l'abri de la pauvreté et il devient ainsi plus payant de travailler même à temps partiel

plutôt que de rester inactif (OCDE, 2009). Qu'elles soient qualifiées ou pas, occuper un emploi mal rémunéré à temps ou à temps partiel ne saurait inquiéter ces familles puisque les prestations allouées au titre du WTC leur permettent de devenir autosuffisantes. De plus, la dimension 30 heures de travail qui bonifie les prestations du WTC milite en faveur d'une quête d'emploi à temps plein.

De 1994 à 2007 plusieurs pays de l'OCDE ont enregistré un grand nombre de travailleurs percevant des bas salaires à cause de l'augmentation du travail atypique et du travail à temps partiel : les personnes travaillent moins de 30 heures est passée respectivement de 21,5% à 25,3% pour les femmes et 5,7% à 7,5% pour les hommes (Immervoll et Pearson, 2009). Créé en 2003, en plus d'avoir combiné les éléments importants favorisant son impact sur les familles monoparentales, le WTC a semble-t-il su intégrer la dimension de l'environnement économique pour encourager les familles à rejoindre le marché du travail et y demeurer. Face aux situations de travail à temps partiel volontaire ou non, l'intégration des 16 heures de travail par semaine comme critère d'admissibilité des familles permet d'intégrer plusieurs familles. De plus, face au fait que plusieurs pays de l'OCDE ont vu croître les emplois à temps partiel et atypiques avec pour conséquences l'accroissement du nombre de travailleurs mal rémunérés, la prise en compte du temps partiel dans sa structure permet au WTC de concilier les aléas de la conjoncture économique au point d'en faire une alliée. Ainsi, la dimension 30 heures de travail vient en complément, comme un bonus, pour encourager les familles à aller au-delà du temps partiel et faire des efforts supplémentaires pour une plus grande récompense.

Les critiques du WTC<sup>48</sup> ont beaucoup porté sur son administration qui semblait être trop complexe, lourde et illisible. Les travaux d'évaluation effectués sur le programme n'ont pu faire ressortir ses effets incitatifs sur la participation au travail ou les changements de comportement qu'il aurait pu induire (OCDE, 2014). Ces différentes critiques semblent d'ailleurs avoir encouragé les changements en cours pour faire du WTC le «*Universal Credit*» (OCDE, 2014). Les conditions des 16 heures de travail permettent de rendre le WTC plus ciblé en excluant certaines personnes démunies, ne pouvant travailler autant d'heures pour des raisons données. Vu sous cet angle, l'objectif du WTC semblerait plus pencher pour une perspective de participation au marché du travail plutôt que pour une perspective de redistribution des revenus (OCDE, 2009; Godbout et Arseneau, 2005).

### **III- Le Revenu de Solidarité Active (RSA)**

#### **A- Impact du RSA sur les familles monoparentales**

L'objectif du RSA est de rendre le travail attrayant en encourageant les personnes en âge de travailler à participer au marché du travail. Il consiste en des prestations financières à caractère permanent<sup>49</sup> octroyées afin de lutter contre la pauvreté qui sévit en milieu de travail et encourager l'occupation d'un emploi. Un bref aperçu des prestations du RSA destinées aux familles monoparentales se présentait comme suit lors de son instauration en 2009. Les barèmes suivants étaient appliqués aux familles monoparentales selon le nombre et l'âge des enfants à charge. Pour les familles comportant plus de deux enfants ou de deux personnes à charge de moins de 25 ans (hors conjoint ou concubin) le montant du RSA était majoré de 40% à compter

---

<sup>48</sup> Cités par OCDE (2014) : Mirrlees et al. (2011); Todd et Williamson (2012); Godwin et Taylor (2012).

<sup>49</sup> Il est possible de le percevoir aussi longtemps que l'on rencontre ses critères d'admissibilité

de la troisième personne<sup>50</sup>. Mais depuis lors, des réaménagements intervenus en 2013 ont fait passer le montant par enfant supplémentaire à 197 euros.

**Tableau 8: Montants RSA alloué en 2009 (en Euros)**

<b>Nombre d'enfants (ou personnes à charge) de moins de 25 ans</b>	<b>Personne seule (sans aide au logement)</b>
1	681,94
2	818,33
3	1000,18
Par enfant supplémentaire (ou personne à charge de moins de 25 ans)	181,85

Source : <http://www.rsa-revenu-de-solidarite-active.com/montant-rsa/17-montant-rsa-2009>

Le RSA est une mesure à deux composantes : le RSA socle et le RSA activité. Le RSA socle offre un montant forfaitaire aux personnes sans emploi et aux personnes dont le revenu de travail se situe en deçà du montant forfaitaire. Le RSA activité est un complément financier destiné aux travailleurs dont les revenus sont supérieurs au RSA socle et qui répondent aux critères d'admissibilité correspondants à leur situation.

Les données de 2013 disponibles sur la participation des familles monoparentales au RSA indiquent que 33% des familles monoparentales<sup>51</sup> bénéficient du RSA dont 31% sont des femmes et 2% sont des hommes. En décembre 2010, les familles monoparentales (spécifiquement les femmes) bénéficiaires du RSA se démarquaient de leurs homologues en couple par leur participation au marché du travail : 40% des familles monoparentales avec deux

<sup>50</sup> Revenu de solidarité active (2009). Montant RSA

<sup>51</sup> RSA (2014) tiré de CNAF (Caisse nationale des allocations familiales) juin 2013.

enfants à charge contre moins de 25% pour celles qui vivaient en couple avec le même nombre d'enfants à charge. Dans une moindre mesure, la même tendance s'observait pour celles ayant au moins trois enfants à charge 20% et 14% (Domingo, 2014).

**Tableau 9 : Bénéficiaires du RSA activité selon le nombre d'enfants à charge (en %)**

<b>Enfants à charge</b>	<b>Femmes monoparentales</b>	<b>Femmes en couple</b>
2	40	25
3	20	14

Source : Revenu de solidarité active des hommes et des femmes : des caractéristiques d'emploi différenciées. L'essentiel, avril 2014. Données extraites de Cnaf-DSER, Paname.

Ces informations n'offrent pas des spécifications sur les types et secteurs d'activités dans lesquels les familles monoparentales évoluent. Le travail d'évaluation du Dares<sup>52</sup>, Briard (2012) nous instruit sur les caractéristiques des emplois des bénéficiaires du RSA<sup>53</sup> évoluant sur le marché du travail en 2010-2011. Nous n'extrapolons pas ces informations aux familles monoparentales mais elles permettent de saisir la dimension générale de la situation que celles-ci pourraient expérimenter en tant que bénéficiaires des prestations du RSA.

De 2009 à la fin juin 2010, 36% des bénéficiaires du RSA exerçait un emploi et le taux d'emploi des familles monoparentales participantes au marché du travail au moment de l'enquête était de 39% (Briard, 2012). L'étude mentionne qu'une grande partie des bénéficiaires occupaient des emplois de courte durée et la plupart du temps ces emplois étaient à temps partiel.

<sup>52</sup> *Pour tout le mémoire. Dares : (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques)*

<sup>53</sup> «Dans le cadre des travaux du comité d'évaluation du RSA, une enquête quantitative auprès de foyers à faibles revenus a été conduite par la Dares fin 2010 et début 2011 » (Briard, 2012).

En se basant sur une enquête Emploi de l’Insee<sup>54</sup>, Briard (2012) jette un regard sur les caractéristiques des emplois occupés par les bénéficiaires du RSA sans distinction de la composition familiale. Le tableau 10 ci-après en fait un récapitulatif.

**Tableau 10: Type d’emploi des personnes membres d’un foyer admissible au RSA, fin 2010 (en %)**

	Personnes en emploi		Parmi les salariés			
	Indépendants	Salariés	Salariés avec plusieurs employeurs	En CDI <sup>55</sup>	En CDD <sup>56</sup>	En contrat saisonnier ou de travail temporaire
<b>Personnes bénéficiaires du RSA socle<sup>57</sup></b>	28	72	23	46	36	17
<b>Personnes bénéficiaires du RSA activité seul<sup>58</sup></b>	7	93	13	61	30	9
<b>Ensemble des bénéficiaires du RSA</b>	14	86	16	57	32	11
<b>Ensemble des personnes en emploi (Enquête emploi)</b>	12	88	5	86	10	2

Source : extrait de Briard (2012). Dares, enquête quantitative sur le revenu de solidarité active (2010-2011), phase téléphonique; Insee, enquête Emploi en continu, vague du 4<sup>e</sup> trimestre 2010.

La lecture du tableau 10 nous indique que la balance penche plus pour l’emploi salarié avec une part non négligeable de travailleurs indépendants surtout pour les personnes bénéficiant

<sup>54</sup> Pour tout le mémoire. Insee (Institut national de la statistique et des études économiques)

<sup>55</sup> Pour tout le mémoire. CDI (Contrat à durée indéterminée)

<sup>56</sup> Pour tout le mémoire. CDD (Contrat à durée déterminée)

<sup>57</sup> «Par ailleurs, certains bénéficiaires peuvent percevoir le RSA socle seul et être en emploi au même moment du fait d’un décalage entre la date de perception du RSA et la période qui détermine le droit au RSA (le trimestre de référence) : le droit au RSA est en effet calculé à partir des revenus passés. Ainsi, 6 % des personnes bénéficiaires du RSA socle seul sont en emploi, de même que 50 % des personnes bénéficiaires du RSA socle et activité» (Briard, 2012).

<sup>58</sup> «Si toutes les personnes bénéficiaires du RSA activité seul ne sont pas en emploi, c’est parce que l’admissibilité au RSA est définie au niveau des foyers et non pas des personnes. Certaines personnes bénéficiaires du RSA sans emploi sont ainsi dans le champ du RSA activité seul parce que leur conjoint travaille» (Briard, 2012).

du RSA socle (28% sont des travailleurs indépendants). Pour toutes les catégories du RSA, les salariés exercent majoritairement en CDI (61%, 57% et 86%) sauf pour les bénéficiaires du RSA socle avec 46% de salariés en CDI. En se référant à l'ensemble des bénéficiaires du RSA, 86% sont des employés salariés dont 16% cumulent plusieurs employeurs à la fois, 57% travaillent en CDI, 32% en CDD et 11% seraient des travailleurs saisonniers ou temporaires. L'enquête emploi de l'Insee offre une meilleure donnée avec 86% de CDI et 5% de travailleurs à multiples employeurs.

Les parts de travail des bénéficiaires du RSA sont transmises par le tableau 11. Il porte sur les individus en emploi et sa lecture nous laisse comprendre que 51% des bénéficiaires du RSA activité seul, 53% de l'ensemble des bénéficiaires du RSA et 56% des bénéficiaires du RSA socle travaillent à temps partiel.

**Tableau 11: Quotité de travail des personnes appartenant à un foyer admissible au RSA à la fin 2010**

	Personnes à temps partiel parmi les personnes en emploi	En temps partiel inférieur ou égal à 25%	En temps partiel entre 25% et 50%	En temps partiel entre 50% et 80%	En temps partiel à un taux supérieur à 80%
Personnes bénéficiaires du RSA socle	56	23	14	17	3
Personnes bénéficiaires du RSA activité seul	51	4	8	32	7
Ensemble des bénéficiaires du RSA	53	11	10	27	6
Ensemble des personnes en emploi (Enquête emploi)	17	7		9	1

Source : extrait de Briard (2012). Dares, enquête quantitative sur le revenu de solidarité active (2010-2011), phase téléphonique; Insee, enquête Emploi en continu, vague du 4<sup>e</sup> trimestre 2010.

À partir des quotités que laissent entrevoir le tableau 11, nous pouvons avancer que les bénéficiaires du RSA travaillent majoritairement à temps partiel, sauf les données de l'enquête

emploi pour l'ensemble des personnes en emploi dont le temps partiel s'élève à 17% (ce qui sous-entend que le temps complet l'emporte à leur niveau). La présence des bénéficiaires du RSA est accentuée dans la tranche des horaires du temps partiel inférieur à 80% d'un temps complet. Quel que soit la catégorie des bénéficiaires considérée, les emplois à temps partiel à un taux supérieur à 80% sont minimes car évoluant entre 1% et 7% de représentation des salariés. Ainsi, 37% des bénéficiaires du RSA socle et 21% de l'ensemble des bénéficiaires du RSA travaillent à 50% ou moins d'un temps complet.

La tendance observée est que la moyenne des heures travaillées autant pour les emplois à temps complet que pour ceux à temps partiel est de 28 heures par semaine (Briard, 2012). Les déclarations des participants au RSA laissent entendre que le travail à temps partiel ne serait pas voulu par les bénéficiaires mais plutôt subi puisque tous aspireraient à plus d'heures de travail par semaine. Les revenus des bénéficiaires semblent se situer en deçà de leurs attentes et ne leur donneraient pas entière satisfaction d'où ils seraient en quête de possibilités offrant une augmentation des heures de travail pour de meilleurs gains financiers (Briard, 2012).

En se rapportant à l'Enquête quantitative de la Dares relative aux bénéficiaires du RSA 2010-2011, Domingo (2014) détermine les caractéristiques des emplois détenus par les familles monoparentales bénéficiaires du RSA.

**Tableau 12: Caractéristiques des emplois occupés par les bénéficiaires monoparentaux du RSA fin 2010 selon le sexe (en %)**

<b>Familles monoparentales</b>	<b>Emploi à temps partiel</b>	<b>Contrat à durée indéterminée</b>	<b>Plusieurs employeurs</b>
<b>Femmes</b>	69	55	17
<b>Hommes</b>	-	-	-

Source : Dares, enquête quantitative sur le RSA (2010-2011), phase téléphonique. Champ : bénéficiaires du RSA fin 2010, en emploi. Extrait de l'e-essentiel, avril, 2014.

Le tableau 12 nous instruit du fait que, fin 2010, parmi les familles monoparentales bénéficiaires du RSA, 55% des femmes occupent des emplois permanents et la proportion des hommes dans cette catégorie, quoique non fournie, serait plus faible (Domingo, 2014). De surcroît, les femmes semblent plus enclines à travailler pour plusieurs employeurs à la fois (17%) et occupent à 69% des emplois à temps partiel (Domingo, 2014).

La description des familles monoparentales bénéficiaires du RSA selon le sexe et le type d'emploi met en exergue les caractéristiques du marché du travail en fonction des secteurs d'activités. Les emplois occupés par les femmes se trouvent dans des secteurs qui ont recours au travail atypique, soit le secteur des services aux personnes, tandis que les hommes se retrouvent dans des secteurs plus traditionnels, soit l'agriculture, l'industrie et la construction (Domingo, 2014).

## **B- Efficacité, critiques et recommandations**

Parmi les bénéficiaires du RSA, les familles monoparentales, en particulier les femmes, se démarquent par une présence de 24 % sur le marché du travail (Domingo, 2014). En se rapportant aux résultats de l'enquête quantitative de la Dares sur le RSA 2010-2011, Domingo

(2014) observe que fin 2010, les familles monoparentales en quête active d'un emploi se présentent comme suit : 66% de femmes (contre 34% des femmes en couple) et 81% des hommes. Les familles monoparentales hors emploi ont plus tendance à rechercher du travail. Si leurs efforts sont couronnés de succès, cela pourrait expliquer une plus grande participation au RSA ou à toute prestation conditionnelle à l'emploi. Nous ne pourrions d'office mentionner que le RSA est la raison qui les pousse à chercher à rejoindre le marché du travail puisque l'on ne sait si ces personnes auraient agi de la sorte en présence ou non du programme.

L'étude comparative de Mikol et Rémy (2010) conclut à un «impact non négligeable du RSA sur la participation au marché du travail» à court terme mais il pourrait devenir visible et gagner en importance sur le long terme. Néanmoins comparé à l'EITC et au WTC, les effets attendus du RSA sur l'offre de travail seraient moindres (Mikol et Rémy, 2010). Les avis semblent mitigés et même prudents en ce qui concerne l'efficacité du RSA à attirer sa population cible sur le marché du travail. Briard et Sautory (2012) s'appuient sur les données de l'enquête quantitative sur le RSA de la Dares (2010-2011); ils concluent, en lien avec le défaut de recours<sup>59</sup> de la population au RSA, que leur étude n'a pu déterminer l'ampleur des effets du RSA sur la participation au marché du travail et sur les heures travaillées. Par contre, ils indiquent que «globalement, les résultats ne décèlent pas d'effet désincitatif du RSA sur l'offre de travail, à l'horizon de la fin 2010».

Le RSA est intervenu à un moment de conjoncture économique difficile et au lendemain de cette situation, il est incertain de porter des conclusions relatives à son impact sur la participation au marché du travail des personnes en âge de travailler (Domingo, 2014). Dans la

---

<sup>59</sup> «Il est noté que les travailleurs qui pourraient réclamer le RSA y ont recours à 32% faute d'être informé de son existence» (Briard et Sautory, 2012)

même optique, lors de son introduction, les anticipations qui portaient sur la possible réduction des heures de travail de la part des personnes évoluant sur le marché du travail ne semblent pas avérées et par ailleurs les conditions du marché du travail n'offrent pas grande latitude à de telles spéculations (Domingo, 2014). De plus, la complexité du calcul du RSA le rend difficile à comprendre par ses potentiels bénéficiaires, ce qui peut restreindre les démarches entreprises pour solliciter ses prestations et par ricochet limiter son impact sur l'offre de travail (Briard, 2012).

L'analyse de Briard (2012) décrit comme suit la situation des travailleurs bénéficiant du RSA:

« 60 % des bénéficiaires du RSA n'ont pas connu de changements de situation sur le marché du travail entre juin 2009 et février 2011.....Parmi les bénéficiaires du RSA en emploi en février 2011, 75 % étaient en emploi en juin 2009. 53 % d'entre eux étaient à temps partiel et le sont encore, 41 % étaient à temps plein et le sont encore tandis que 6 % ont basculé entre temps plein et temps partiel (4 % sont passés de temps partiel à temps plein et 2 % de temps plein à temps partiel)».

Au vue de l'analyse du Briard (2012) et le succès des programmes anglo-saxons en la matière, la structure du RSA pourrait permettre aux familles monoparentales de rejoindre le marché du travail (même si les données ne permettent pas de le prouver), mais il semblerait que les bénéficiaires ne pourraient s'attendre à une amélioration de leurs conditions de travail sur le moyen terme (2009-2011). Nous ne savons pas non plus ce qui en serait du long terme. Début 2011, ces travailleurs évoluaient dans tous les secteurs sans exception et ils sont à 95% des employés ou des ouvriers (Briard, 2012). Thibault (2014) poursuit en mentionnant les résultats d'un travail de recherche ayant procédé à une analyse économétrique<sup>60</sup> des effets du RSA et aboutit à la conclusion que le RSA encourage le retour à l'emploi, majoritairement à temps

---

<sup>60</sup> «Exploitant les fichiers mensuels de la Cnaf sur la période allant de novembre 2007 à avril 2011 qui contiennent les informations relatives à la situation des bénéficiaires du RSA et anciennement du RMI et de l'API pour le régime général, les auteures testent plusieurs jeux d'hypothèses pour vérifier si l'effet attendu de la mise en place du RSA pour chacun des échantillons constitués est conforme à l'évolution du gain monétaire» (Thibault, 2014).

partiel, des familles monoparentales, et plus spécifiquement celles ayant des enfants à bas âge à charge.

Le RSA ne semble pas répondre aux objectifs préétablis : les prévisions du nombre des bénéficiaires du RSA activité étaient fixées à 1,5 millions de prestataires lors de son instauration en 2009 à 2013. Les faits tels qu'enregistrés en septembre 2013 indiquaient un nombre de bénéficiaires se situant trois fois en deçà des prévisions : soit moins d'un demi-million de participants<sup>61</sup>.

Le RSA coexiste avec le PPE (crédit d'impôt), ce qui crée une situation complexe car l'on ne peut ni facilement saisir son impact ni le dissocier du PPE sur les populations. Pour ce faire certaines réformes sont engagées afin d'effectuer des réaménagements pour combiner le RSA et le PPE et ainsi pouvoir mieux le comprendre, saisir son efficience et rendre ainsi le dispositif plus lisible<sup>62</sup>.

Les critiques portant sur le RSA (prestation conditionnelle à l'emploi) font état du fait que tout comme la PPE (Prime pour l'emploi), le RSA vise à valoriser l'activité et combattre la pauvreté vécue par les travailleurs faiblement ou pauvrement rémunérés. Tout en ayant les mêmes visées, ces deux programmes cohabitent tout au plus mais ne concilient en rien leurs moyens pour ensemble atteindre un objectif qui se veut commun auprès des personnes ciblées. De plus, le RSA n'est pas tacite, perçu sur une base mensuelle, il est déclaratif et la complexité de ses conditions d'admissibilité<sup>63</sup> pourrait le rendre incompréhensible pour les éventuels bénéficiaires. La lourdeur qui a cours dans l'administration du RSA est décriée surtout qu'il est

---

<sup>61</sup> Revenu de solidarité active. Le RSA en 2014.

<sup>62</sup> Revenu de solidarité active. Fusion RSA PPE.

<sup>63</sup> «Pour être admissible au RSA, un foyer doit avoir des revenus d'activité au cours des trois derniers mois inférieurs à un certain montant qui dépend tout à la fois des autres ressources du foyer (et notamment des autres revenus de remplacement auxquels il a droit) et du nombre de personnes à charge» (Briard, 2012)

peu connu des populations visées. Son taux de recours en serait la preuve : seulement 32% des personnes ayant droit au RSA le réclameraient<sup>64</sup>.

Le RSA dans son actuelle structure exclut une frange des travailleurs âgés de moins de 25 ans par des conditions d'application spécifiques<sup>65</sup> et semblerait déconnecté de la réalité de ceux-ci. Par le critère de l'âge favorisant plus les travailleurs de plus de 25 ans, le RSA crée une situation d'exclusion envers les travailleurs âgés de moins de 25 ans au détriment de ceux qui sont mieux lotis (les 25 ans et plus). Pour les moins de 25 ans, les conditions du marché du travail ne sont pas favorables et ils sont plus enclins à expérimenter la pauvreté au travail. En effet :

«Passé 25 ans, le risque d'avoir un emploi à durée limitée se réduit fortement : les deux tiers des 25 à 29 ans bénéficient ainsi d'un CDI<sup>66</sup> à temps complet, autant que les 30 à 59 ans. [...] Ainsi, à diplôme et secteur d'activité équivalents, les jeunes de 25 à 29 ans ont deux fois moins de risques d'être en CDD<sup>67</sup> que les jeunes de 20 à 24 ans et 3,5 fois moins que ceux âgés de 15 à 19 ans» (INSEE, 2010).

Cette situation vécue par les jeunes de moins de 25 ans sur le marché du travail justifierait quelque peu les modifications que connaîtra le RSA à la suite de sa refonte avec le PPE pour ramener l'âge minimum à 18 ans. La structure du RSA crée aussi des situations d'exclusion au niveau des compositions familiales : elle pourrait rendre inadmissible une famille monoparentale avec deux enfants de plus de deux ans et pourrait, dans le même temps, permettre à un couple avec deux enfants du même âge d'avoir droit à des prestations (Domingo, 2014). Des situations diverses qui frisent la discrimination sélective du fait de la complexité de sa structure.

---

<sup>64</sup> Ibid.

<sup>65</sup> «La possibilité d'être admissible au RSA n'est ouverte aux personnes de moins de 25 ans que dans l'une des trois situations suivantes :  
- si elles ont un ou plusieurs enfants à charge ou à naître ;  
- si elles ont un conjoint de 25 ans et plus ;  
- depuis la mise en place du RSA jeune en septembre 2010, si elles ont travaillé au moins 3 214 heures durant les 3 ans qui précèdent la demande, ou jusqu'à 3 ans et 6 mois en cas de périodes de chômage» (Briard, 2012).

<sup>66</sup> Contrat à durée indéterminée

<sup>67</sup> Contrat à durée déterminée

Egalement, l'étude de Briard (2012) révèle que le volet «droit et devoirs du RSA»<sup>68</sup> impose généralement aux familles monoparentales une obligation de recherche d'emploi, ce à quoi les personnes en couple ne seraient pas tenues. Cette situation crée des états de discrimination selon la composition des familles.

Les coûts du financement du RSA font également l'objet de critiques à cause du poids grandissant qu'ils représentent dans les budgets des départements : «le financement de l'aide sociale a augmenté de 3,6% en 2013 par rapport à l'année précédente selon un rapport de l'Odas<sup>69</sup>» (RSA, 2014). L'aide fournie aux familles modestes par le biais des prestations du RSA reviendrait plus chère que prévue : les dépenses réalisées en 2013 dépassent de 4 milliards d'euros le montant prévu faisant monter le budget à 10 milliards.

#### **IV- L'*Earned Income Tax Credit* (EITC)**

Contrairement au WTC pour lequel nous avons eu accès à certaines statistiques sur les prestations versées et pu déterminer la participation des familles monoparentales, notre recherche sur l'EITC se fonde essentiellement sur les avis des experts.

##### **A- Impact de l'EITC sur les familles monoparentales**

Créée en 1975 par le Congrès américain, l'EITC est un crédit d'impôt ciblant les familles qui travaillent pour un revenu faible ou modeste. Pour y être admissible, il faut être un travailleur salarié ou indépendant avec ou sans enfant admissible. Les critères d'admissibilité et les montants à percevoir au titre de l'EITC sont liés aux revenus de travail, au nombre d'enfants et

---

<sup>68</sup> «Une femme sans emploi avec un enfant, si elle vit seule, bénéficiera du RSA-socle seul et sera soumise à l'obligation d'être accompagnée dans le cadre des droits et devoirs. Mais si elle vit en couple, avec un conjoint travaillant à temps plein, elle bénéficiera du RSA-activité seul et ne sera donc pas soumise aux droits et devoirs » (Domingo, 2014).

<sup>69</sup> Odas (Observatoire national de l'action sociale décentralisée) cité par revenu de solidarité active (2014). Réforme RSA

au statut familial du travailleur<sup>70</sup> (IRS, 2008). Les prestations de l'EITC se subdivisent en trois phases. La phase d'entrée, croissante, fonction du revenu perçu, s'enclenche dès le premier dollar gagné et augmente jusqu'à atteindre le crédit maximum. La phase plateau s'amorce dans la tranche de revenu qui donne droit au crédit maximum et les prestations perçues y sont stagnantes. Enfin, la phase de sortie part du dernier niveau du crédit maximum pour diminuer en fonction du revenu et atteindre la sortie du programme.

L'*Internal Revenue Service* (IRS)<sup>71</sup>, organisme qui administre l'EITC, mentionne que le programme a connu une évolution importante depuis son institution et les chiffres du tableau 13 en témoignent. En fait, les différentes réformes intervenues en 1986, 1990 et 1993 ont abouti à l'augmentation des fonds alloués à l'EITC et rendu celui-ci très généreux, surtout envers les familles ayant deux enfants ou plus (Bontout, 2000).

---

<sup>70</sup> «The credit amount is equal to a specified percentage of the taxpayer's income, up to a ceiling that varies by filing status and the number of qualifying children. To focus this benefit on the neediest taxpayers, Congress legislated that taxpayers with investment income greater than a specified amount are not eligible for the EITC. A qualifying child must meet residency, relationship, and age tests. In particular, the children must reside with the claimant for more than half of the tax year. Married taxpayers filing separately do not qualify for EITC» (IRS, 2008).

<sup>71</sup> Pour tout le mémoire. IRS (*Internal Revenue Service*)

**Tableau 13 : Modifications des prestations de l'EITC en 1975 et 2005**

	<b>1975</b>	<b>2005</b>
Nombre de bénéficiaires (millions)	6,2	22
Montant de crédit maximum (\$)	400	4,400 <sup>72</sup>
Salaire de sortie (\$)	8,000	37,263 <sup>73</sup>
Prestations totales versées au titre de l'EITC (milliards de \$)	1,25	41

Source: Informations extraites d'IRS (2008). *IRS Earned Income Tax Credit (EITC) Initiatives. Report on Qualifying Child Residency Certification, Filing Status, and Automated Underreporter Tests. Department of the Treasury Internal Revenue Service.*

La réforme de 1993, qui dans sa structure devient plus favorable aux familles ayant deux enfant ou plus, est perçue par Mikol et Remy (2010) comme la plus ambitieuse du gouvernement américain puisque les prestations ont presque doublé<sup>74</sup>. Pour l'année d'imposition 2011, le tableau 14 indique les montants de crédits maximum pour les familles monoparentales en fonction du revenu et du nombre d'enfant admissible.

<sup>72</sup> Bénéficiaires ayant deux enfants ou plus

<sup>73</sup> Bénéficiaires vivant en couple avec deux enfants ou plus

<sup>74</sup> «Le taux de progressivité sur la phase d'entrée est passé de 19,5 à 40 % pour les familles avec deux enfants ou plus (de 18,5 à 34 % pour les familles ayant un seul enfant à charge) et le montant maximum a été revalorisé, passant de 1 511 à 3 556 dollars par an (1 434 à 2 152 dollars par an). Le taux de dégressivité sur la phase de sortie s'est accru de 14 à 21 % (13 à 16 %)» (Mikol et Remy, 2010).

**Tableau 14: Tranches de revenus et crédits maximum pour l'année 2011**

<b>Familles monoparentales</b>	<b>Trois enfants et plus</b>	<b>Deux enfants</b>	<b>Un enfant</b>
<b>Revenu (en \$) inférieur à</b>	43,998	40,964	36,052
<b>Crédit maximum (en \$)</b>	5,751	5,112	3,094

Source: extrait de IRS, «2011 Tax Year EITC Income Limits, Maximum Credit Amounts and Tax Law Updates» <http://www.irs.gov/Individuals/2011-Tax-Year-EITC-Income-Limits,-Maximum-Credit--Amounts-and-Tax-Law-Updates>

Pour les familles monoparentales se tenant hors du marché d'emploi, les prestations de l'EITC rendent attrayant l'occupation d'un emploi et encouragent ainsi l'intégration au marché du travail (Bontout, 2000). D'ailleurs les barèmes de l'EITC le rendent plus favorable aux familles avec enfants. Bontout (2000) mentionne que lors de la période 1993-1996, l'EITC aurait été à la base d'une augmentation du taux d'activité des familles monoparentales (surtout les femmes) le faisant passer de 65,5 % à 72,1 %, soit une augmentation de 6,6 points de pourcentage. Dans la période 1985-1996, les familles monoparentales (plus spécifiquement les femmes) se sont démarquées de leurs homologues vivant en couple par leur rentrée massive sur le marché du travail, mouvement qui a généré une hausse de la présence féminine sur le marché du travail faisant passer leur nombre de 51 à 61,9 millions. Il va s'en dire que les recherches dans les années 1990 ont reconnu les effets incitatifs de l'EITC sur la participation des familles monoparentales<sup>75</sup>.

<sup>75</sup> «Les résultats de Eissa et Liebman (1996) pour les femmes seules ayant des enfants concernant la réforme de l'EITC de 1986 et ceux de Scholtz (1996) pour les familles monoparentales pour la réforme de 1993 indiquent que les réformes de l'EITC ont contribué à la hausse de leurs taux d'activité» (Bontout, 2000).

La longue expérience des États-Unis en matière de prestations conditionnées à l'exercice d'un emploi fait de leur programme l'un des plus cités par les études et ses résultats sont généralement utilisés pour effectuer des comparaisons avec ceux qui sont introduits plus récemment dans divers pays de l'OCDE (Immervoll et Pearson, 2009). Environ les deux tiers des bénéficiaires de l'EITC sont des familles monoparentales et environ 98% des prestations effectuées au titre de l'EITC sont destinées aux familles ayant des enfants.

Les familles monoparentales ayant de jeunes enfants dont l'âge se situe entre trois et dix ans et possédant un bas niveau d'éducation enregistrent un gain substantiel en emploi : entre 1984 et 1996, le taux d'emploi des femmes a augmenté de 60% (Meyer et Rosenbaum, 2001 cités par Immervoll et Pearson, 2009). Cette augmentation est aussi mentionné en termes d'emplois occupés par les femmes et fixée à 34% (Grogger 2003 cité par Immervoll et Pearson, 2009).

L'expansion de l'EITC qui a eu lieu en 1993 aurait eu un effet sur les résultats ainsi observés auprès des femmes. En rapport avec les résultats de Meyer et Rosenbaum (2001), les familles monoparentales avec des enfants à bas âge et un bas niveau d'éducation seraient celles qui ont le plus transité vers le marché du travail (Immervoll et Pearson, 2009). Par ricochet, cette observation s'est étendue au niveau de la population bénéficiant des prestations de l'aide sociale. Plusieurs études se sont penchées sur l'EITC et auraient abouti à des résultats faisant état du fait que son expansion de 1993 aurait eu pour résultat le déclin du nombre de bénéficiaires des prestations de l'aide sociales (Immervoll et Pearson, 2009). Entre 1993 et 1996, cette chute substantielle, liée à la plus grande générosité de l'EITC, équivaldrait à un demi-million de

familles ayant quitté l'aide sociale pour rejoindre le marché du travail (Dickert et al., 1995, cités par Immervoll et Pearson, 2009).

L'expansion de 1993 aurait permis à l'EITC d'atteindre plus de personnes qui se rabattaient auparavant sur les prestations de l'aide sociale (Chyi, 2012). En s'intéressant aux travailleuses peu qualifiées, Chyi (2012) extrait l'historique de leur utilisation de l'aide sociale et leurs épisodes d'emploi de 1989 à 2000. Les données observées font état du fait qu'à partir de 1995, d'une part l'emploi augmentait d'environ 30% et d'autre part, le nombre de familles monoparentales ciblées par l'étude (femmes peu qualifiées) prestataires de l'aide sociale chutait de presque 70%, passant de 34% à 11% (Chyi, 2012).

Pendant que des mesures sont entreprises pour l'expansion de l'EITC et le rendre aussi généreux, d'autres mesures d'accompagnement relatives aux dépenses sociales y sont adjointes pour atteindre ces résultats. Certaines mesures gouvernementales<sup>76</sup> sont entrées en vigueur pour restreindre les autres prestations sociales non conditionnées par l'exercice d'un emploi et ainsi amener les personnes concernées à se rabattre sur l'EITC afin de se procurer le revenu supplémentaire recherché (Mikol et Remy, 2010).

Le tableau 15 suivant que Mikol et Remy (2010) ont élaboré résume les résultats de certains des travaux destinés à comprendre les effets de l'EITC sur la participation des familles monoparentales au marché du travail. Ces résultats abondent tous dans le même sens : les familles monoparentales réagissent positivement à l'EITC. Les données incluses dans le tableau,

---

<sup>76</sup> «Les réformes de l'EITC se sont accompagnées de réformes visant plutôt à encourager la participation au marché du travail : l'extension puis la suppression de l'*Aid for Families with Dependant Children* (aide permanente versée aux mères isolées), remplacée par le *Temporary Aid for Needy Families* en 1996 (activité minimale pour en bénéficier et aide limitée dans le temps), l'élargissement des programmes de sécurité sociale dans les années 90 (*Medicaid, Children's Health Insurance Program*) et enfin, à partir de 1996, la réduction de certains pans de l'aide à la pauvreté, dont les *Food Stamps* (tickets d'alimentation), et le resserrement des critères d'admissibilité au programme *Supplementary Security Income* (aide pour les personnes âgées ou handicapées)» (Mikol et Remy, 2010).

portent sur différentes périodes en lien avec les réformes de 1986 et celle de 1996. La hausse des taux d'emploi est des 26% pour la période de la réforme de 1993 (Rothstein, 2005) et de 22% tel que conclut Looney (2005) pour la période 1993-1999.

**Tableau 15: résultats des études sur les effets de l'EITC sur l'activité des mères isolées**

Étude	Période	Champ	Résultat
<b>EISSA et LIEBMAN (1996)</b>	Réforme de 1986	mères isolées	<i>Double différence :</i> Effet sur le taux d'emploi de +2,4 points
<b>MEYER et ROSENBAUM (1999, 2000, 2001)</b>	1984-1996	mères isolées	<i>Double différence :</i> Effet positif sur le taux d'emploi
<b>LOONEY (2005)</b>	1993-1999	mères isolées	<i>Double différence :</i> L'EITC explique 22 % de la hausse du taux d'emploi
<b>ROTHSTEIN (2005)</b>	Réforme de 1993	mères isolées	<i>Double différence, selon le salaire :</i> Effet positif, mais décroissant avec le salaire. EITC explique 26 % de la hausse du taux d'emploi entre 1992 et 1995.

Source : Extrait de Mikol et Remy (2010). Quels effets attendre du RSA sur l'offre de travail et les salaires au vu des expériences étrangères? Un bilan des travaux sur l'EITC et le WFTC.

S'il est possible de parler de l'offre de travail en rapport avec l'EITC, il devient par contre quasiment délicat de s'aventurer sur l'aspect de la demande de travail et l'évolution des salaires. Les raisonnements en la matière portent sur des suppositions qui prétendent que les différentes modifications intervenues au niveau de l'EITC n'ont pas engendré des évolutions notables au niveau des salaires, mais elles auraient pu par contre augmenter la demande de travail pour les personnes peu qualifiées (Bontout, 2000). Mikol et Remy (2010) font part du peu d'études portant sur les effets de l'EITC sur les heures travaillées. Les résultats qui existent en la matière concluent à des effets mitigés dans l'ensemble, soit peu significatifs, non significatifs ou même faiblement négatif.

## **B- Efficacité, critiques et recommandations**

L'EITC est considéré comme une mesure qui favorise la participation des familles monoparentales (spécialement les femmes) au marché au travail et aussi il serait une mesure efficace de minimisation des inégalités salariales. De surcroit, il réduirait de manière significative, la pauvreté au travail en l'étendant à la réduction de la pauvreté des enfants (Hungerford et Thiess, 2013). En effet, l'EITC procure un véritable soutien économique aux familles à faible revenu et en 2010, il a joué son rôle de lutte contre la pauvreté auprès de la population américaine en permettant à 6,3 millions de personnes d'améliorer leurs conditions financières<sup>77</sup>: 59,5 milliards de dollars américains étaient dépensées au titre des prestations de l'EITC au bénéfice de 27 millions de familles admissibles (Tach & Halpern-Meeekin, 2014).

Hungerford et Thiess (2013) abondent dans le sens de l'efficacité en se fondant sur des études<sup>78</sup> qui récapitulent des recherches portant sur l'impact de l'EITC sur la participation au marché du travail des familles monoparentales (en particulier les femmes) et qui concluent que l'EITC les encourage à trouver du travail. La participation au marché du travail est un fait acquis, mais par contre les effets de l'EITC sur les heures travaillées des personnes évoluant sur le marché du travail sont de deux ordres. Dans la phase d'entrée de l'EITC, les familles ayant des enfants ont tendance à augmenter les heures travaillées, mais elles ne semblent pas effectuer des changements majeurs dans la phase de sortie (Hungerford et Thiess, 2013). Cet état de fait amène à conclure à un effet moindre ou même insignifiant sur les heures travaillées. Les décisions d'arbitrage des travailleurs en situation des prestations conditionnelles à l'emploi semblent inexistantes face aux contraintes du marché du travail où l'employeur est celui qui fixe

---

<sup>77</sup> Center on Budget and Policy Priorities (2012) cité par Tach & Halpern-Meeekin (2014)

<sup>78</sup> (Hotz and Scholz 2003; Eissa and Hoynes 2006a; and Meyer 2010)

le nombre d'heures de travail et également il faudrait que les travailleurs aient une bonne connaissance du mécanisme d'application des programmes. Or, il semblerait que la compréhension des liens existants entre les heures travaillées et les prestations de l'EITC n'est pas toujours évidente pour les potentiels bénéficiaires, ce qui pourrait entacher l'effet incitatif du programme (Hotz et Sholz, 2003 cités par Mikol et Remy, 2010).

Outre le volet fédéral de l'EITC, vingt-deux États ont institué un volet EITC à leur niveau qui vient en complément. Au sujet de son efficacité, le Président Reagan aurait trouvé que l'EITC est «*the best anti-poverty, the best pro-family, the best job creation measure to come out of Congress*» (Snyder 1995, cité par Hungerford et Thiess, 2013). L'objectif de départ de l'EITC était de réduire le poids des dépenses effectuées au titre de l'aide sociale en encourageant l'exercice d'un emploi (IRS, 2008). Au fil du temps, le programme a connu plusieurs modifications qui, tout en augmentant les montants de ses prestations, ont permis de rejoindre plus de familles américaines au point de faire de l'EITC un vaste outil de lutte contre la pauvreté (IRS, 2008). Il faut néanmoins noter que les réaménagements de l'EITC ont pris place en même temps que des mesures qui diminuaient les avantages liées aux autres prestations sociales et que les possibilités de recours aux prestations sociales furent limitées. Dans le cas des États-Unis, en cas d'un arbitrage entre prestations sociales et travail, la balance penche en faveur d'une entrée sur le marché du travail pour avoir droit aux prestations de l'EITC plutôt que de se rabattre sur des prestations qui n'ont de raison d'être que de nom (Mikol et Remy, 2010).

Hungerford et Thiess (2013) rapportent que les personnages évoluant sur la scène politique critiquent l'EITC. Les travailleurs pauvres sont vus comme ayant la part belle puisqu'ils seraient les gagnants : ils ne subiraient pas le fardeau fiscal vécu par les autres

travailleurs mais, en plus, sans qu'ils ne participent à la constitution du bien commun, celui-ci leur est reversé en prestations. L'analyse poursuit avec des critiques qui avanceraient que la redistribution du revenu ne devrait pas profiter à des personnes qui n'ont jamais participé à la vie de la nation mais qui vivent en perpétuels receveurs de chèques bien fournis de la part du gouvernement (Sandmeyer, 2013 cité par Hungerford et Thiess, 2013).

L'analyse de Hungerford et Thiess (2013) souligne que la réclamation de l'EITC peut s'avérer complexe à cause des formulaires complémentaires aux formulaires habituels de déclaration d'impôts. Cet exercice peut induire des erreurs d'excès de paiements et de sous paiements. L'étude de l'IRS (2008)<sup>79</sup> est conduite en ce sens pour comprendre et réduire au mieux ce type d'erreurs en utilisant les résultats obtenus afin d'apporter les réaménagements nécessaires pour améliorer l'administration du programme.

Tach & Halpern-Meeke (2014) ont essayé de déterminer comment les bénéficiaires de l'EITC comprennent sa structure au point de l'utiliser pour faire des arbitrages en fonction des heures de travail qui pourraient leur permettre de maximiser leurs gains. Au vu des réponses des participants à l'enquête menée dans le cadre de leur étude, ils sont parvenus à la conclusion que les bénéficiaires ne comprennent pas grand chose à la structure de l'EITC et ne différencient pas la portion de l'EITC en lien avec leur revenu de travail de celle en rapport avec l'admissibilité des enfants. Les bénéficiaires de l'EITC traduiraient cette incompréhension de sa structure par des stratagèmes qu'ils mènent afin de bénéficier de montants de crédits plus élevés. En effet, au lieu d'augmenter les heures travaillées, ils useraient plutôt de stratagèmes de falsification des statuts qui, plutôt que de les faire parvenir aux résultats escomptés les rend parfois inadmissibles

---

<sup>79</sup> «This report concludes the series of tests conducted as part of the EITC Initiatives. IRS learned a lot about how changes in procedures used to administer the EITC can improve the overall administration of the program by reducing inappropriate claims. Some of these lessons have already been incorporated into IRS practices» (IRS, 2008).

au programme (Tach & Halpern-Meehin, 2014). Il semble donc important que les bénéficiaires des programmes en connaissent les règles afin de mieux y réagir. Pourquoi augmenter les heures de travail si l'on n'en connaît pas les possibles retombés?

## **V- La prime au travail**

### **A. Impact de la PT sur les familles monoparentales**

La prime au travail générale s'adresse aux familles à faible ou modeste revenu du Québec évoluant sur le marché du travail. Faute d'obtenir des données sur la période 2005-2012 concernant les participations à la PT, nous avons eu recours à l'édition 2012<sup>80</sup> des dépenses fiscales et extrait les données nous informant sur la prime au travail. Les informations qui y sont contenues nous instruisent sur les dépenses fiscales effectuées en 2012 au titre du «Crédit d'impôt remboursable attribuant une prime au travail» (y compris la prime au travail adaptée aux personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi et le supplément pour les prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours ou le programme Alternative jeunesse)<sup>81</sup>. Celles-ci s'élevaient à 329 millions de dollars (Dépenses fiscales – Édition 2012.)

---

<sup>80</sup> Gouvernement du Québec (2013). Dépenses fiscales 2012.

<sup>81</sup> «Depuis l'année 2008, en plus d'être constitué d'une prime au travail générale, le crédit d'impôt comprend également une prime au travail adaptée spécialement à la condition des personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi ainsi qu'un supplément destiné aux prestataires de longue durée quittant l'aide financière de dernier recours. Depuis le 1er avril 2009, ce supplément peut également être accordé aux jeunes adultes qui quittent le programme Alternative jeunesse» (Dépenses fiscales – Édition 2012).

**Tableau 16: Dépenses fiscales pour crédit d'impôt remboursable attribuant une prime au travail (en millions de \$):**

	Estimations				Projections	
	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Prime au travail générale</b>	357	344	350	347	327	318

Source : extrait de tableau A.6 (suite). Coût des dépenses fiscales liées au régime d'imposition des particuliers (en millions de dollars). Dépenses fiscales - Édition 2012.

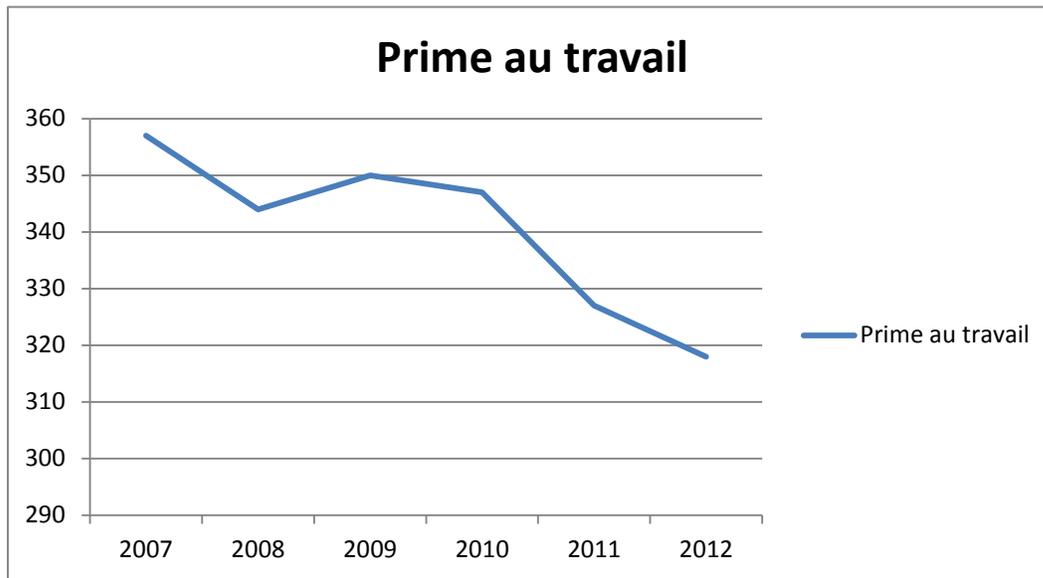
Les informations contenues dans le tableau 16 concernant la prime au travail proviennent essentiellement des données recueillies dans les «Dépenses fiscales - Édition 2012»<sup>82</sup>. Il ressort ainsi que les estimations de la Prime au travail sur la période 2007 et 2010 varient entre 357 et 347 millions de dollars canadiens. Les données 2011 et 2012 sont plutôt des projections. Nous constatons une baisse des estimations en 2008, suivi d'une remontée en 2009 et par la suite, à partir de 2010, la tendance à la baisse continue pour atteindre 318 millions de dollars avec les projections. Aucune explication n'étant fournie pour expliquer ces données et les différentes baisses, nous ne pouvons que spéculer sur les raisons.

La figure 4 suivante est une représentation des données afin de montrer l'évolution des dépenses fiscales<sup>83</sup> telles que relevées.

<sup>82</sup> Les données qui y sont contenues proviennent d'informations «saisies automatiquement par Revenu Québec, à partir des déclarations de revenus et des formulaires de taxes produits par les contribuables et les mandataires, constituent la principale source de données. Pour plusieurs mesures, les banques de données fiscales fédérales ont également été utilisées» (Dépenses fiscales - Édition 2012).

<sup>83</sup> Les dépenses fiscales constituent un des mécanismes dont dispose le gouvernement pour offrir des avantages aux particuliers et aux entreprises afin d'atteindre certains objectifs stratégiques sur les plans économique, social, culturel ou autres (Dépenses fiscales - Édition 2012).

**Figure 4 : Dépenses fiscales liées à la prime au travail 2007-2012**



Source : Dépenses fiscales - Édition 2012.

La baisse des prestations en 2008 pourrait s'expliquer par la crise économique et son impact sur la situation de l'emploi au Québec. De même les projections faites tiendraient aux probables difficultés anticipées en lien avec la reprise de la situation économique. Notre réflexion sur la question nous mène vers les analyses de l'OCDE (2012) concernant la reprise économique et ses effets sur le marché du travail. À la suite de la crise de 2008, les pays de l'OCDE ont connu dans leur majorité une lente reprise économique et financière qui s'est traduite par un taux élevé de chômage que la faible création d'emploi ne parvient pas à endiguer. Et les jeunes, les travailleurs peu qualifiés et les travailleurs temporaires payent le plus gros tribut. Pour le Québec, les données de l'édition 2014 intitulée «Les chiffres clés de l'emploi au Québec» laissent comprendre qu'après la récession de 2009, le Québec a connu une baisse d'emploi de 32 000, mais les emplois ont ensuite enregistré une hausse de 66 700, 38 500, 30 800 et 47 800 respectivement en 2010, 2011, 2012 et 2013 (IMT, 2014). Par contre, ces gains

d'emplois ne semblent pas avoir eu un impact sur les prestations de la PT puisque selon les estimations et projections en notre possession, ces gains ont continué à baisser. Les données réelles des prestations relevées par Revenu Québec auraient pu nous éclairer sur la question. Les prestations indiquées dans le budget pourraient être versées pour des nouvelles entrées ou pour le maintien sur le marché du travail, mais les données ne peuvent nous éclairer sur les résultats obtenus par la PT ni sur les caractéristiques des personnes qui en ont bénéficiée.

## **B. Efficacité, critiques et recommandations**

Faute d'accès aux données sur les bénéficiaires de la PT, nous ne pouvons que relever les résultats des travaux des experts. Godbout et Arseneau (2005) concluent à l'efficacité de la prime au travail pour encourager la participation au marché du travail. La condition, par contre, est que les prestations de la prime soient intéressantes pour les familles monoparentales avec un enfant à partir d'un emploi à temps plein (35 heures) au salaire minimum. Godbout et Arseneau (2005) concluent que les caractéristiques de la prime au travail ne favorisent pas une entrée à temps partiel sur le marché du travail; elle est plus attrayante pour les emplois à temps plein. Or, les données sur la reprise du marché du travail font état de l'avance que prend la demande de travail à temps partiel; l'emploi à temps partiel connaît un envol depuis les années 90 et il ne cesse de croître depuis la crise de 2008 (IMT, 2014). L'efficacité de la PT tient aux recherches préalablement citées (Godbout et Arseneau, 2005; Pariseau, 2007; Brouillette et Fortin, 2008) et qui se rejoignent sur le fait qu'elle aura un impact positif sur l'offre de travail des familles monoparentales.

Grogger (2003) mentionne que l'amplification des résultats de l'EITC auprès des femmes monoparentales est intervenue dans un contexte où des mesures connexes régulant l'aide sociale

sont entrées en vigueur aux États-Unis. En citant Blundell et Hoynes (2001), Mikol et Remy (2010) indiquent que les effets du WFTC sur l'emploi se sont amoindris parce que sa mise en place s'est effectuée simultanément avec des mesures augmentant le salaire minimum et certaines prestations familiales (dont l'augmentation des prestations fiscales pour les enfants à charge). Ces résultats qui s'accordent avec ceux de Brewer et al. (2006) que citent Mikol et Remy (2010) nous amènent à faire le parallèle avec la PT. La mise en place concomitante de la PT et du crédit d'impôt pour le soutien aux enfants, fait ressortir la similarité des circonstances avec celles du WFTC. Certes, le crédit d'impôt pour le soutien des enfants apporte un soulagement financier aux familles et la similarité des circonstances de création de la PT et du WTC s'en tiennent à cet état. Mais, contrairement au WFTC, les prestations de la PT sont faibles et ne semblent pas pouvoir créer un réel attrait au point d'inciter les familles à rechercher un emploi. Dans de telles conditions les entrées et les maintiens au marché du travail proviendraient des initiatives personnelles des personnes concernées et la PT ne jouerait pas le rôle qui lui est assigné. Sans pouvoir de facto tirer une conclusion de ces faits, mais en lien avec Godbout et Arseneau (2005) conseillant la revue à la baisse des attentes envers la PT, nous trouvons que ces éléments permettent d'enrichir la réflexion sur les futurs travaux.

#### **Partie IV : DISCUSSION ET CONCLUSION**

La présente étude visait à faire une comparaison internationale des politiques d'incitation au retour à l'emploi. Nous comptons examiner les effets de l'EITC, du WTC, du RSA et de la PT sur la participation des familles monoparentales au marché du travail. De nombreuses recherches (la littérature que la présente étude répertorie en donne la preuve) permettent d'avancer que les programmes de prestations conditionnelles à l'emploi, surtout l'EITC et le

WFTC, ont un impact positif sur la pauvreté des travailleurs et des enfants vivant au sein des ménages y ayant droit : ils relèvent leurs niveaux de vie (OCDE, 2009). Ces deux programmes sont à la fois très généreux et ciblés sur les familles à bas revenu et surtout leurs structures sont favorables aux familles (dont les familles monoparentales) ayant deux enfants ou plus (Mikol et Remy, 2010).

Par contre, concernant le RSA et la PT, il n'est pas évident de tirer des conclusions sur leur efficacité puisque nous n'avons pu avoir accès à des travaux d'évaluations fondées sur les résultats obtenus par ces programmes auprès de leurs populations cibles respectives. Les travaux comparatifs de Mikol et Rémy (2010) et Godbout et Arseneau (2005) présagent de résultats en deçà de ceux obtenus avec les programmes anglo-saxons. Néanmoins, outre l'aspect ciblé et la générosité, il pourrait exister un lien entre l'efficacité des mesures en termes de créations d'emploi et le contexte institutionnel des pays qui les adoptent (Mikol et Remy, 2010). L'EITC, cité couramment pour son efficacité, prend place dans un contexte caractérisé par des salaires minimums relativement bas et un accès à d'autres prestations sociales limité. L'EITC offre des prestations élevées, ce qui le rend attrayant. Aussi, aux États-Unis, il devient plus payant pour une famille monoparentale de travailler que de rester inactive. En situation d'arbitrage, dans le cas d'individus qui comprennent la structure du programme, la balance pencherait en faveur d'une entrée sur le marché du travail.

Par contre, en France et au Québec, il existe un filet social développé du fait de l'existence de prestations sociales autres que le RSA et la PT (Mikol et Remy, 2010). En France, le constat fait par Mikol et Remy (2010) est que le salaire minimum est élevé et il existe plusieurs autres prestations sociales qui pourraient amoindrir les effets escomptés de

l'instauration du RSA. De plus, la gestion décentralisée des différentes mesures et prestations sociales françaises ne favorise pas une interaction réelle pour mieux atteindre les individus visés (Martin, 2000).

La plupart des travaux des experts que nous avons répertoriés nous instruisent sur l'impact positif que l'EITC et le WFTC ont sur les taux de participation des familles monoparentales et sur les heures travaillées. Par contre, nous ne pouvons user de ces données afin de connaître certaines caractéristiques des bénéficiaires et des emplois qu'ils occupent. En fait, peu d'études se réfèrent à la présence et l'évolution des bénéficiaires du RSA, de l'EITC, du WFTC et de la PT sur le marché du travail. Nous ne pouvons également pas nous prononcer sur les opportunités qui s'offrent aux participants présents sur le marché du travail pour qu'ils s'y maintiennent. Aucune indication ne permet de déduire que les travailleurs bénéficiant des prestations fiscales étudiées deviennent plus compétitifs ou plus productifs sur le marché du travail. Les effets de ces programmes sur la vie professionnelle à long terme de ces bénéficiaires ne semblent pas avoir fait l'objet de beaucoup d'attention de la part des chercheurs.

La présente étude visait à faire une comparaison internationale des politiques d'incitation au retour à l'emploi (EITC, WTC, RSA et PT). L'observation de la participation des familles monoparentales et les caractéristiques des emplois qu'ils occupent et les salaires perçus devaient nous permettre de savoir si ces familles avaient pu améliorer leurs conditions de vie sur la période 2005-2012. Pour tous les programmes à notre étude, nous avons eu des informations sur des périodes données, mais pas sur la période 2005-2012 convenue.

Pour l'EITC, les données provenant des travaux d'experts nous instruisent suffisamment de son succès à encourager l'emploi des familles monoparentales. Mais nous ne disposons pas

d'informations précisant les caractéristiques des emplois et des salaires. Pour ce faire, nous n'avons pas pu trouver une plateforme harmonisée, avec des critères uniformes pour effectuer le travail de comparaison que nous nous étions fixés de faire. Par contre, la remarque sur la question est que chaque programme évolue selon ses propres expériences et son environnement institutionnel. Chaque programme a ses propres réalités nationales qui ne sauraient être transcrites, transposées ou extrapolées. L'EITC et le WTC existent depuis plusieurs décennies et ont subi plusieurs réformes tandis que le RSA et la PT sont de jeunes programmes qui s'inspirent de leurs propres réalités institutionnelles tout en s'inspirant des expériences de leurs devanciers. Le RSA cherche à faire peau neuve en tenant compte des différentes critiques qui lui sont faites. De même le WTC, malgré les avis sur son succès, est en cours de réaménagement. L'EITC progresse et fait l'objet d'évaluations lui permettant de diminuer les fraudes et améliorer sa publicité.

La majorité des évaluations faites sur le Royaume-Uni portent sur les données relatives au WFTC. Les données de *HM Revenue & Customs*, organisme en charge de la gestion du WTC, font état d'un impact positif du programme sur l'entrée sur le marché du travail des familles monoparentales. Pour le WTC, les données ont trait aux familles monoparentales et parfois aux heures travaillées à temps partiel mais pas à temps plein. En 2011, les statistiques de *HM Revenue and Customs* indiquent que parmi les 1 202 000 familles monoparentales bénéficiaires des prestations du WTC, 69,55% travaillaient à temps partiel et 30,45% à temps plein. Par contre, nous ne pouvons connaître la pérennité des emplois auxquels ces données réfèrent. Un éclairage provient du RSA sur cette question en lien avec ses bénéficiaires toutes les catégories familiales prises ensemble.

Concernant le RSA introduit en 2009, nous avons accédé à des travaux en provenance du Dares, des statistiques du RSA et de l'Insee. Les données nous ont permis de faire ressortir des informations, pour l'année 2010, concernant les bénéficiaires du RSA dans leur ensemble. Nous n'avons pas de données se rapportant spécifiquement aux familles monoparentales, mais celles dont nous avons disposé permettent d'avoir une compréhension de la situation générale de travail des bénéficiaires du RSA. Ainsi, il est possible d'augurer des défis auxquels les familles monoparentales pourraient être confrontées dans leur milieu de travail. Le court terme concerne leur entrée sur le marché du travail et il est lié à l'offre de travail qui résulte de la participation aux programmes. Mais qu'advient-il de ces travailleurs après un an d'activité? Le moyen terme porte sur leur positionnement après un an d'activité; selon le Dares, les participants au RSA se retrouvent pour 70% à leur situation de départ après un an d'activité.

Toutes pérennes que ces mesures soient, elles ne semblent pas, sur le long terme, offrir la possibilité de prise en charge totale aux participants. Elles semblent être sur le point de devenir des mesures d'assistance passives si les participants ne s'affranchissent pas de leur position de travailleurs pauvres. Les conditions du marché du travail valorisent les compétences valables et les niveaux d'éducation et de formation professionnelle reconnus. Les travailleurs pauvres, majoritairement peu qualifiés, se retrouvent dans la catégorie des personnes qui n'ont pas les compétences nécessaires dans le contexte de compétition qui sévit sur le présent marché du travail. Quoiqu'il en soit, avec ou sans compétences, ils devront travailler pour subvenir à leurs besoins. Quelles options leur offre-t-on afin de s'affranchir des prestations conditionnelles à l'emploi et devenir auto-suffisants? La dépendance aux prestations sociales dites «passives» a engendré la création des mesures dites «actives» pour enclencher un déplacement sur le marché du travail, où semble-t-il une nouvelle forme de dépendance est créée en lien avec les mesures

actives pérennes. Les critiques provenant des politiques (EITC) et également celles décrivant les dépassements budgétaires (RSA) risquent finalement de stigmatiser cette frange de travailleurs pauvres qui ne demandent qu'à mieux réagir aux conditions du marché du travail.

À notre connaissance, les politiques d'incitation à rejoindre le marché du travail que nous avons à l'étude se limitent à des aides pécuniaires. Elles ne s'intègrent pas aux mesures existantes, dites passives, afin de créer une plateforme harmonisée qui pourrait être plus efficace auprès des personnes visées. Ce manquement est relevé par Martin (2000) : «Des études réalisées récemment par l'OCDE montrent aussi qu'il est capital de se pencher sur les interactions entre les politiques actives et passives du marché du travail si l'on veut améliorer l'efficacité des politiques actives». Le point de vue des prestataires de l'Assistance sociale que Duvoux (2010) nous fait découvrir indique que le travail, considéré comme vecteur d'identité sociale, peut également devenir un élément déstabilisateur. Dans le présent contexte où les entreprises ont beaucoup recours à des types d'emplois (atypiques, précaires, temporaires...) qui n'offrent pas aux individus la possibilité de mener une vie professionnelle stable, recourir à des prestations d'assistance sociales peut apparaître plus sécurisant. Les entrées et sorties du marché du travail sur la base des emplois atypiques découragent la recherche d'emploi de certains prestataires de l'assistance sociale qui, en réalité, aspirent à une insertion professionnelle permanente et souhaitent s'investir dans des programmes qui les aident à se réaliser socialement au travers d'emplois qualifiés et satisfaisants (Duvoux, 2010).

La compréhension des différents programmes semble complexe. Mikol et Remy (2010) en tirent un enseignement pour dire que l'EITC, le WTC, le RSA et la PT, devraient être associés aux autres mesures actives existantes et vulgarisés auprès des potentiels bénéficiaires. Duvoux

(2010) reconnaît que l'administration des programmes actifs et passifs par des organismes différents est un frein à l'harmonisation des actions entreprises pour l'atteinte d'un but commun : l'insertion professionnelle de la population active capable de travailler.

L'occupation d'un emploi ne met plus systématiquement les travailleurs à l'abri de la pauvreté. La pauvreté au travail existe bel et bien : les données portant sur le tiers des pays membres de l'OCDE indiquent que 20% de familles monoparentales expérimentent la pauvreté au travail (OCDE, 2009). Les mesures d'impôt négatif visent à offrir aux travailleurs pauvres des suppléments de ressources afin d'augmenter leur revenu. Certes, les mesures telles que le WTC et l'EITC parviennent à encourager la réintégration au marché du travail. Mais aucune information ne nous permet de parler du maintien sur le marché du travail. De plus, nous ne pouvons donner d'informations sur les salaires, ni sur les améliorations qui interviennent sur le marché pour les bénéficiaires des programmes étudiés. L'étude sur le RSA, a permis de déduire que les situations des bénéficiaires du RSA en 2011 étaient pour la majorité identiques à leur situation de 2009. La participation au marché du travail semble s'effectuer sans amélioration des conditions de vie des participants. En fait, les programmes pallient à court terme à la minimisation des inégalités salariales en bonifiant les revenus de leurs bénéficiaires, mais ne vont pas au-delà pour outiller les bénéficiaires à devenir plus compétitifs, s'affranchir économiquement et ne pas dépendre définitivement de ces programmes même si ceux-ci sont des programmes permanents. Les objectifs de ces programmes devraient probablement être repensés et inculquer une nouvelle dynamique qui baliserait le maintien sur le marché du travail par des moyens autres que pécuniaires.

Immervoll et Pearson (2009) ainsi que Mikol et Remy (2010) s'accordent à reconnaître que la générosité des programmes concoure à leur efficacité et le rapport de l'OCDE (2009) encourage les politiques à intégrer cette donnée. Il est reconnu que la qualité et les types d'emploi de même que leur durée sur l'année jouent un rôle dans la pauvreté des travailleurs. Par contre, les individus qui participent aux politiques d'incitation à rejoindre le marché du travail occupent des emplois faiblement rémunérés qui nécessitent peu de qualifications et ces emplois sont généralement des emplois sans issue, sans progression en vue (Immervoll et Pearson, 2009). La perte de tels emplois par les travailleurs suppose la quête d'un nouvel emploi sans pouvoir mettre en valeur les compétences acquises dans l'emploi précédent puisque non transférables ou non applicables au nouvel emploi. Les politiques d'insertion au marché du travail ne permettent pas à leurs bénéficiaires d'atteindre une réelle autosuffisance car l'entrée sur le marché du travail ne leur suffit pas pour acquérir les compétences et expériences afin de prendre leur destinée professionnelle en main et amorcer un nouvel envol sans recourir à ces prestations. Pour une atteinte des buts visés par les mesures, il faudrait aplanir les obstacles à l'autosuffisance des travailleurs pas ou peu qualifiés par l'adoption de mesures qui puissent leur permettre de développer leur capital humain (OCDE, 2012 et Immervoll & Pearson, 2009).

## **Conclusion**

En présence d'un nombre élevé de travailleurs percevant des bas salaires, les prestations d'impôt négatif peuvent améliorer de façon significative les salaires et jouer un rôle incitatif pour la reprise du travail (Immervoll et Pearson, 2009). L'intérêt grandissant qu'expriment les différents pays membres de l'OCDE pour les programmes d'impôt négatif se traduit par leur mise en place dans au moins la moitié des pays (Immervoll et Pearson, 2009). Quel que soient

les formes qu'elles adoptent dans les différents pays, les mesures en vigueur visent à réduire la pauvreté au travail, augmenter la participation et le maintien au travail. Certaines situations de chômage proviennent du fait que la demande de travail ne résorbe pas le chômage; les travailleurs ne parviennent pas à trouver du travail malgré leur désir de travailler ou encore ils ne parviennent pas à travailler autant d'heures que souhaité. Ainsi la tendance économique du moment peut s'avérer avantageuse ou non pour l'application des programmes d'impôt négatif.

L'effet des programmes sur la participation au marché du travail dépend de plusieurs éléments dont la motivation des individus à rechercher du travail et à travailler ainsi que la capacité à réduire le chômage et celle du marché du travail à offrir des emplois qui rencontrent les compétences de même que les connaissances des individus (Immervoll et Pearson, 2009). Les programmes d'impôt négatif suscitent l'intégration au marché du travail mais en général, les emplois ainsi obtenus ne sont pas durables. Dans les cas où les emplois sont de courte durée et de mauvaise qualité, l'expérience des travailleurs ne parvient pas toujours à leur offrir des opportunités futures sans une formation et un niveau d'éducation adéquats. L'éducation et la formation professionnelle permettent d'outiller les individus pour l'insertion et le maintien sur le marché du travail. Ils sembleraient la clé du succès d'une intégration professionnelle (Immervoll et Pearson, 2009).

Le présent travail s'est intéressé aux politiques d'incitation au retour à l'emploi. Notre attention a particulièrement porté sur l'EITC, la PT, le RSA et le WTC. L'objectif poursuivi était d'examiner leurs effets sur la participation des familles monoparentales au marché du travail. À partir d'une démarche comparative sur la base de critères tels que la qualité des emplois, le type

d'emploi, les salaires, les niveaux d'études des participants aux programmes, nous voulions répondre à la question de recherche suivante : ces différentes mesures apportent-elles une amélioration aux conditions de vie des familles monoparentales?

Nous comptions créer une plateforme de données harmonisée permettant la description des débouchés que les programmes en question offrent aux familles monoparentales. Notre objectif n'a pu être atteint faute de données appropriées. Nous avons eu accès à des données provenant de Revenu Québec (pour la PT), de *HM Revenue and Customs* (pour le WTC), de *Internal revenue service* (pour l'EITC) et de l'Insee - Recensement de la population 2006 (pour le RSA). Nous avons également eu recours aux travaux d'experts traitant des dits programmes.

Les différents travaux ont des centres d'intérêts traitant des programmes d'incitation au marché du travail et de leur impact sur la participation au marché du travail et/ou sur les heures travaillées, quels que soient les publics ciblés par les études. Le volet maintien au marché du travail est peu exploré, soit même s'il l'est, il se rapporte aux actions des travailleurs cherchant à faire un arbitrage sur la réduction ou sur l'augmentation des heures travaillées en fonction des critères d'admissibilité des programmes. Nous n'avons pu obtenir les données portant sur les familles monoparentale de la période 2005-2012 afin de savoir si les familles qui sont entrées sur le marché du travail en 2005 ont pu s'y maintenir jusqu'en 2012 et si elles ont connu des évolutions sur le plan professionnel.

Par contre les travaux d'experts et les bases de données statistiques permettent de conclure à l'efficacité des différents programmes sur l'offre de travail des familles monoparentales. Les effets des programmes de prestations fiscales conditionnelles à l'emploi telles que l'EITC et le WTC sur la participation des familles à faible revenu en général et

monoparentales en particulier ne sont plus à démontrer. Néanmoins, il serait intéressant de connaître leur action sur la pérennité et la permanence des emplois que leurs bénéficiaires obtiennent. Nous n'avons pu déterminer si les participants aux EITC et WTC parviennent à se maintenir sur le marché du travail. Si oui, quels sont les salaires? Améliorent-ils leurs salaires au fil du temps? Travaillent-ils à temps plein ou partiel? Les participants ont-ils maintenu leurs emplois dans le temps? Toutes ces questions demeurent sans réponse. Une question est d'inciter les individus à se prendre en charge en s'insérant au marché du travail. Mais il est tout aussi important de s'assurer qu'ils s'y maintiennent par des emplois de qualité et bien rémunérés.

La présente étude a permis de mettre en relief des défis qui se présentent du fait de l'application des politiques d'insertion au marché du travail. Les travaux portant sur les prestataires de l'aide sociale, bénéficiaires potentielles des mesures socio-fiscales (EITC, WTC, RSA et PT), rapportent que ceux-ci font face à des obstacles (structurels, liés à l'administration des programmes, liés à l'individu) en lien avec l'application des politiques actives du travail instituées pour améliorer leur employabilité. En cette période où l'OCDE mentionne que, depuis la récession économique de 2008, la demande de travail des travailleurs peu qualifiés s'effrite, il devient important de se pencher sur les obstacles susmentionnés. Nous pensons avoir ouvert une brèche qui pourrait servir à nourrir de futures recherches. Les précédentes études ont suffisamment relevé l'efficacité des politiques d'incitation au retour à l'emploi sur la participation au marché du travail des familles monoparentales. Des travaux décrivant l'évolution des prestataires de ces programmes sur le marché du travail sont à encourager.

## BIBLIOGRAPHIE

Amine, S. et Dos Santos, P. L. (2012). L'évolution de la conception du rôle de l'État. In Fabien Bottini (ed.), *L'État interventionniste: Le rôle de la puissance publique dans l'économie*, L'Harmattan, Paris, pp. 59-84.

Amine, S. (2011). Les institutions du marché du travail et les inégalités inter-catégorielles: une comparaison France-Canada. *Revue multidisciplinaire sur l'emploi, le syndicalisme et le travail (REMEST)*, 6, 1.

Bardaji, J. (2011). Impact de la crise sur l'emploi et les salaires en France. Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Direction générale du Trésor Trésor-Éco, 83.

Briard, P. (2012). La situation des bénéficiaires du RSA sur le marché du travail fin 2010. *Dares Analyses*, 014, publication de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

Briard, P. et Sautory, O. (2012). Évaluation de l'impact du revenu de solidarité active (RSA) sur l'offre de travail. *Documents d'études du Dares*, 171.

Bontout, O. (2000). *L'Earned Income Tax Credit*, un crédit d'impôt ciblé sur les foyers de salariés modestes aux États-Unis. *Économie et statistique*, 335-5.

Breitkreuz, R. S. et Williamson, D. L. (2012). The Self-Sufficiency Trap: A Critical Examination of Welfare-to-Work. *Social Service Review*.

Briard, P. (2012). La situation des bénéficiaires du RSA sur le marché du travail fin 2010. *Dares Analyses*, 014, publication de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

Brouillette, D. et Fortin, B. (2008). Impact de la Prime au travail sur l'effort au travail : une approche expérimentale. *Rapport de projet. CIRANO*.

Cahuc, P., Cette, G. et Zylberberg, A. (2008). Salaire minimum et bas revenus : comment concilier justice sociale et efficacité économique? *Conseil d'Analyse Économique*.

Choné, P. et Laroque, G. (2007). Should Labor Force participation be subsidized? *INSEE-CREST*.

Chyi, H. (2012). The 1993 EITC expansion and low-skilled single mothers' welfare use decision. *Applied Economics*, 44:13, 1717-1736.

Cochard, M., Junod-Mesqui, B., Arnaud, F. et Vermare, S. (2008). Les effets incitatifs de la prime pour l'emploi : une évaluation difficile. *Économie et statistique*, 412.

Cook, K. (2012). *Neoliberalism, welfare policy and health: A qualitative meta-synthesis of single parents' experience of the transition from welfare to work*. Center for Applied Social Research.

Curraize, Y. et Périvier, H. (2009). L'allocation de parent isolé a-t-elle favorisé l'inactivité des femmes? *Économie et statistique*, 429-430.

Delcourt, L. (2009). Retour de l'État. Pour quelles politiques sociales? *Alternatives Sud*, 16, 7.

Deveau, J. L. (2008). Examining the Institutional Ethnographer's Toolkit. *Études socialistes*, 4, 2.

Dubet, F. et Véréout, A. (2001). Une « réduction » de la rationalité de l'acteur. Pourquoi sortir du RMI? In: *Revue française de sociologie*, 42-3, pp. 407-436.

Dufour, P., Boismenu, G. et Noël, A. (2003). *L'aide au conditionnel. La contrepartie dans les mesures envers les personnes sans emploi en Europe et en Amérique du Nord*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

Duvoux, N. (2010). Le travail vu par les assistés : éléments pour une sociologie des politiques d'insertion. *Sociologie du travail* 52, 389-408.

Domingo, P. (2014). Revenu de solidarité active des hommes et des femmes : des caractéristiques d'emploi différenciées, 145. Publication mensuelle de la Caisse nationale des Allocations familiales.

Emploi-Avenir Québec (2013). Scénario 2012-2016 pour l'ensemble du marché du travail. [http://www.servicecanada.gc.ca/fra/qc/emploi\\_avenir/statistiques/0000.shtml](http://www.servicecanada.gc.ca/fra/qc/emploi_avenir/statistiques/0000.shtml)

Fortin, P., Godbout, L., et St-Cerny, S. (2011). Economic Consequences of Quebec's Educational Childcare Policy.

Godbout, L. et Arseneau, M. (2005). La prime au travail du Québec. Un véritable outil d'incitation au travail ou une simple façon de baisser l'impôt? Série Scientifique. CIRANO.

Good Gingrich, L. (2010). Single Mothers, Work(fare), and Managed Precariousness. *Journal of Progressive Human Services*, 21(2), 107-135.

Gouvernement du Québec (2013). Dépenses fiscales - Édition 2012.

Grogger, J. (2003). The effects of time limits, the EITC, and other policy changes on welfare use, work, and income among female-headed families. *The review of Economics and statistics*, 85(2), 394-408.

HM Revenue and Customs (2013), KAI Benefits & credits. Child and Working Tax Credits Statistics. Finalised annual awards 2011-2012. A National Statistics Publication.

HM Revenue and Customs (2012), KAI Benefits & credits. Child Benefit, Child Tax Credit and Working Tax Credit. Take-up rates 2010-11.

Hungerford, T. L. et Thiess, R. (2013). The earned income tax credit and the child tax credit. History, Purpose, Goals, and Effectiveness. Economic policy institute. Issue brief - 370

IMT (2014). Les chiffres clés de l'emploi au Québec. Édition 2014. Emploi Québec.

Immervoll, H. et Pearson, M. (2009). A Good Time for Making Work Pay? Taking Stock of In-Work Benefits and Related Measures across the OECD, OECD Social, *Employment and Migration Working Papers*, 81, OECD Publishing. <http://dx.doi.org/10.1787/225442803245>

INSEE (2010). «Accéder à un emploi stable : un défi pour les moins de 25 ans». SUD INSEE, l'essentiel, 42

IRS (2008). IRS Earned Income Tax Credit (EITC) Initiatives. *Report on Qualifying Child Residency Certification, Filing Status, and Automated Underreporter Tests*. Department of the Treasury Internal Revenue Service.

Kim, J. (2011). The Effects of Welfare-to-Work Programs on Welfare Recipients' Employment Outcomes. *Journal of Family and Economic Issues*.

Lacroix, G., et Brouillette, D. (2011). Assessing the impact of a wage subsidy for single parents on social assistance. *Canadian Journal of Economics*, 44, 4.

Lafond-Bélanger, G. (2007). Les effets de la *Prime au travail* sur l'offre de travail des femmes en couple. Mémoire. Faculté des Sciences Sociales. Université Laval.

Lesemann, F. (1988). La politique sociale américaine. Saint Martin. Montréal.

Martin, J. P. (2000). Ce qui fonctionne dans les politiques actives du marché du travail : Observations découlant de l'expérience des pays de l'OCDE. *Revue économique de l'OCDE*, 30, 2000/1.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2009). Étude qualitative sur les motifs de participation et de non-participation aux mesures d'Emploi-Québec de prestataires éloignés du marché du travail et encore présents à l'aide sociale.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2008). La mobilisation des personnes éloignées du marché du travail. Entrevues avec des spécialistes et recension d'écrits.

Merrien, F. X. (2007). L'État-providence. «Que sais-je?». P.U.F. Paris.

Mikol, F. et Remy, V. (2010). Quels effets attendre du RSA sur l'offre de travail et les salaires au vu des expériences étrangères? Un bilan des travaux sur l'EITC et le WFTC. Dares, document de travail, 153.

OCDE (2014). Connecting People with Jobs: Activation Policies in the United Kingdom, OECD Publishing. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264217188-en>

OCDE (2013), Perspectives de l'OCDE sur les compétences 2013 : Premiers résultats de l'Évaluation des compétences des adultes, Éditions OCDE.

OCDE (2012). En attendant la reprise : Les marchés du travail des pays de l'OCDE au lendemain de la crise, dans *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2012*, Éditions OCDE. [http://dx.doi.org/10.1787/empl\\_outlook-2012-2-fr](http://dx.doi.org/10.1787/empl_outlook-2012-2-fr)

OCDE (2011). La crise économique et au-delà : les politiques sociales pour la reprise. Document d'information. Réunion ministérielle de l'OCDE sur les politiques sociales. Paris.

OCDE (2009). Faire face à la crise de l'emploi. Le travail est-il le meilleur antidote contre la pauvreté?, dans *Perspectives de l'emploi de l'OCDE 2009*, Éditions OCDE. <http://dx.doi.org/10.1787/707081640658>

OCDE (2008). Réforme des régimes d'imposition et de prestations, dans OCDE/Union Européenne, *Prestations et salaires 2007 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris. [http://dx.doi.org/10.1787/ben\\_wages-2007-7-fr](http://dx.doi.org/10.1787/ben_wages-2007-7-fr)

OCDE (2006). Perspectives de l'emploi de l'OCDE. Stimuler l'emploi et les revenus.

OECD (2013). OECD Economic Surveys: United Kingdom.

Office for national statistics (2012). Lone parents with dependent children.

OIT (2014). Des politiques de l'emploi pour une reprise et un développement durables. Discussion récurrente au titre de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Conférence internationale du Travail, 103e session. Genève.

OIT (2011). Socle de protection sociale pour une mondialisation juste et inclusive. Rapport du Groupe consultatif sur le socle de protection sociale.

OIT (2010). Étude d'ensemble sur les instruments relatifs à l'emploi à la lumière de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Conférence internationale du Travail, 90<sup>e</sup> session, Genève.

OIT (2008). Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Conférence internationale du travail, 97<sup>e</sup> session. Genève.

Parisé, H. (2007). Impact de la Prime au travail sur l'offre de travail. Une évaluation ex-ante. Mémoire. Faculté des Sciences Sociales. Université Laval.

Pérvier, H. (2010). La logique sexuée de la réciprocité dans l'assistance. Revue de l'OFCE, 114, 234-263.

Collin, C. et Jensen, H. (2009). Profil statistique de la pauvreté au Canada, PRB 09-17F, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du parlement, Ottawa.

Revenu Québec (2012). La prime au travail, la prime au travail adaptée et le supplément à la prime au travail.

Sen, A. (2003). L'économie est une science morale. La découverte. Paris. France.

Sen, A (2000). Un nouveau modèle économique: développement, justice, liberté. Odile Jacob. Paris.

Tach, L. & Halpern-Meehin, S. (2014). Tax code knowledge and behavioral responses among EITC recipients: policy insights from qualitative data. Journal of Policy Analysis and Management, 33, 2, 413-439.

Thibault, F. (2014). «Ambitions et évaluation du Revenu de solidarité active». Économie et statistique, 467-468.

Tremblay, D. G. (2004). Économie du travail. Les réalités et les approches théoriques. Télug.

Zajdela, H. (2009). Comment et pour quoi activer les inactifs? Travail et Emploi, 118.